

GUIDE DES ETUDES

Diplôme : MASTER 1^{ère} année

Mention : DROIT

Année : 2023-2024

Formation initiale et continue

DEG - DÉPARTEMENT DROIT, ÉCONOMIE & GESTION

**BÂTIR LES COMPÉTENCES
DE DEMAIN**



Le département Droit, économie & gestion propose une offre de formation complète de la capacité en droit jusqu'au master (bac+5), en formation initiale ou en formation continue. Ces cursus permettent la poursuite d'études au niveau local, national et international ou une intégration facilitée dans la vie active notamment grâce à des enseignements en partie contextualisés à la Nouvelle-Calédonie.

Unc
UNIVERSITÉ
de la
NOUVELLE-CALÉDONIE

Unc
UNIVERSITÉ
de la
NOUVELLE-CALÉDONIE

SOMMAIRE

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DROIT, ECONOMIE & GESTION	4
INFORMATIONS PRATIQUES	5
Quatre réflexes à acquérir.....	5
Présentation de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)	6
L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL	7
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	8
1. Inscription administrative	8
2. Inscription aux examens (inscription pédagogique) = IP	8
LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	9
LE CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL)	11
CALENDRIER UNIVERSITAIRE master 1 –2023-2024	12
SIGLES ET ABBREVIATIONS	13
DESCRIPTIF DE LA FORMATION	14
Public concerné	14
Organisation de la formation	15
Stage obligatoire	15
Poursuite d'études en master 2 ^{ème} année	16
Insertion professionnelle	16
Presentation des maquettes de formation	17
Parcours Droit Privé	17
Parcours Droit Public.....	18
Descriptif des enseignements	19
Reglement des etudes	33
Admission en Master mention droit 1 ^{ère} année.....	33
Modalités de contrôle des connaissances (MCC)	34
• Contrôle terminal et contrôle continu	34
• Acquisitions des EC, UE, semestres et année :.....	34
• Session de rattrapage.....	35
• Mentions	36

Assiduité	36
Stage obligatoire	37
Délibérations	37
SANCTION DISCIPLINAIRE	37
DELIVRANCE CARTE SUP'	39

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DROIT, ECONOMIE & GESTION

Le département Droit, Economie & Gestion propose une offre de formation étoffée avec une capacité en droit, une licence en Droit, une licence Economie-Gestion (dont un parcours en partenariat avec le Vanuatu), un master mention Droit ainsi qu'une préparation à l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA). Depuis la rentrée universitaire 2018, le début du cursus Economie et Gestion peut être suivi à Nouméa ou à Koné (Campus de Baco).

Ces formations universitaires permettent soit une poursuite d'études (en Nouvelle-Calédonie en métropole ou à l'étranger), soit une intégration facilitée dans la vie professionnelle grâce, notamment à une partie des enseignements contextualisés au territoire. En effet, la Nouvelle-Calédonie s'est vue transférer de nombreuses compétences de l'Etat au fil des années, compétences qu'elle exerce à présent pleinement, par l'intermédiaire de ses institutions. Les futurs cadres formés aux spécificités locales pourront se prévaloir d'une connaissance accrue du contexte et des règles calédoniennes et donc d'une employabilité plus immédiate.

Dans le contexte juridique et économique calédonien si singulier, notre ambition est de vous préparer à assumer des responsabilités au niveau administratif, politique ou institutionnel ou au sein des entreprises locales, régionales ou internationales qui forment le tissu économique dynamique de la Nouvelle-Calédonie.

Directrice DEG :

Laïsa RO'I

Directeur adjoint DEG :

Katia BRETES

Responsable pédagogique Master mention Droit :

Carole DUPOUEY-DEHAN

carole.dupouey@unc.nc

Bureau de scolarité :

sp-deg@unc.nc / Tel : 290.300 ou 290.305

Site internet du département : <https://unc.nc/formation/droit-economie-et-gestion/>

INFORMATIONS PRATIQUES

QUATRE REFLEXES A ACQUERIR

1. Horaires d'ouverture aux étudiants du bureau de la scolarité :

Lundi : 13h00 - 17h00

Mardi : 13h00 - 17h00

Mercredi : fermé

Jeudi : 7h30 - 13h00

Vendredi : 7h30 - 13h00

Aucun accueil étudiant aura lieu en dehors de ces horaires d'ouverture.

2. Tableaux d'affichage

Consultez régulièrement les panneaux d'affichage.

Vous y trouverez des informations relatives :

- aux dates des inscriptions pédagogiques (IP) ;
- à la répartition des étudiants par groupe de TD/TP ;
- aux modalités de contrôle des connaissances ;
- diverses informations.

3. Site internet de l'université : <http://unc.nc/>

4. Messagerie électronique de l'UNC

Pensez aussi à activer et à consulter régulièrement votre messagerie électronique étudiante qui vous donne accès à des informations importantes.

PRESENTATION DE LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE (DEVE)

Cette direction regroupe l'ensemble des services dédiés aux étudiants.

Elle apporte son soutien à la politique de l'université en faveur de l'étudiant, son appui administratif et technique au pilotage et à la mise en œuvre des missions de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le bureau de la vie étudiante : deve_bve@unc.nc / 290.290

Espace Uni-Handicap

L'espace Uni-handicap accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap, qu'il soit temporaire ou permanent, afin de faciliter le bon déroulement de leurs études. Il est situé aux services centraux de l'UNC à Nouméa et est ouvert tous les jours de 7h à 11h30 et de 13h30 à 16h sauf le vendredi après-midi. deve_handicap@unc.nc

L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

L'Université de la Nouvelle-Calédonie met à la disposition de ses étudiants et personnels des moyens informatiques, dont un Environnement Numérique de Travail, ou « ENT ». Cette plateforme permet d'avoir accès en ligne, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques personnalisés.

Connectez-vous sur <https://ent.unc.nc/> en utilisant l'identifiant et le mot de passe de votre compte, reçus au moment de votre inscription. Vous pouvez vous connecter via tout dispositif (ordinateur, tablette, smartphone) et depuis tout point d'accès à Internet. L'ENT est votre point d'entrée de vos services numériques, pour travailler, collaborer et communiquer. Vous y trouverez notamment :

- Vos cours en ligne via l'outil MOODLE, les portails documentaire et scientifique ;
- La possibilité de créer votre portfolio électronique avec l'outil MAHARA, pour valoriser vos connaissances, compétences, expériences etc. ;
- Votre espace de stockage Cloud pour le travail collaboratif, qui vous permet de stocker jusqu'à 5Go de données par utilisateur, et de partager vos documents avec des personnes internes ou externes ;
- Votre emploi du temps ou votre dossier scolarité : informations administratives, gestion des absences, gestion des notes etc. ;
- L'accès à votre messagerie électronique et votre agenda, la possibilité de demander de document lié à votre scolarité, etc. ;
- Les actualités de la vie universitaire et toute information qui vous intéresse : sur les activités culturelles et sportives, les associations étudiantes, sur l'international, la santé, les restaurants, les bourses, les relations avec les anciens étudiants etc. ;
- La possibilité déposer votre CV et de consulter des offres de stages ;
- Et encore bien d'autres services ! Petites annonces, tutoriaux techniques, veille numérique...

L'ENT est régulièrement enrichi de nouveaux contenus et fonctionnalités.

LE DISPOSITIF D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

En cas de difficulté technique (perte de mot de passe, panne d'un dispositif ou d'une fonctionnalité,...) ou de besoin d'assistance à l'utilisation des outils mis à votre disposition, vous pouvez contacter la hotline de la direction du Numérique et des Systèmes d'Information au 290.911 ou à l'adresse 911@unc.nc, en décrivant précisément votre problème.

Un ticket d'assistance sera alors créé à votre nom, qui permettra de suivre la résolution de votre demande. Des notifications d'avancement vous seront diffusées par email au fur et à mesure de son traitement.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Au cours du premier semestre, vous aurez à effectuer 2 inscriptions obligatoires :

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Toutes les informations figurent sur le site suivant :

<https://unc.nc/formation/inscriptions/admissions/>

2. INSCRIPTION AUX EXAMENS (INSCRIPTION PEDAGOGIQUE) = IP

L'inscription aux examens est obligatoire. Elle se fera après l'inscription administrative, via votre ENT.

Les dates précises seront communiquées sur le site de l'université et annoncées durant les CM. Vous devez absolument vérifier les données en allant sur le site de votre ENT.

Les dates limite d'inscription pédagogique sont impératives. Après ces dates, il sera impossible de modifier le contrat pédagogique.

Attention : ce formulaire a valeur de contrat. Tout changement doit faire l'objet d'une modification auprès du secrétariat, dans les délais indiqués. Cette inscription permet l'accès aux examens.

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

La Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (BUNC), c'est avant tout une large offre documentaire :

Trois bibliothèques déclinent cette offre, auxquelles il convient d'ajouter un dépôt d'ouvrages en économie et gestion sur le site de l'Antenne du Nord :

- La bibliothèque universitaire de Nouville pour le droit, l'économie et la gestion, les sciences et techniques, les lettres, langues et sciences humaines ;
- La bibliothèque universitaire de l'ESPE pour la formation des enseignants du 1er et 2nd degré ;
- La médiathèque universitaire de Wallis et Futuna pour la littérature de jeunesse, la documentation scolaire, les films et les ouvrages sur l'Océanie.

La BUNC, c'est également une bibliothèque numérique disponible via le portail documentaire <http://portail-documentaire.univ-nc.nc> qui vous permet de consulter des livres et des revues électroniques, des bases de données, des dictionnaires et encyclopédies électroniques. Ces collections numériques sont accessibles depuis l'UNC mais aussi depuis l'extérieur avec les identifiants fournis par l'établissement.

La BUNC à Nouville, c'est aussi une offre de services très étendue :

- Un nouveau catalogue en ligne pour 2019 afin consulter de votre compte lecteur et prolonger vos prêts, suggérer des acquisitions et réserver des documents ;
- 500 places de travail réparties en zone de silence, de chuchotage et de discussion pour le travail en groupe ;
- Une salle Premium de 18 places (accessible sous condition aux étudiants de niveau L3 et supérieur) ;
- Une salle informatique de 40 places ;
- Une salle de formation de 44 places ;
- Une salle audiovisuelle de 24 places ;
- Des espaces collaboratifs ouverts et accessibles librement ;
- Des carrels (2 à 6 places) et des salles de travail en groupes (6 à 12 places) accessibles sur réservation - Nouveauté 2019 : réservation en ligne et par application mobile ;
- Des automates de prêts ;
- Des PC portables (5 ordinateurs) à utiliser dans la BU ;
- L'accès Wifi ;
- Le prêt entre bibliothèque (PEB) ;
- Le prêt de dessertes mobiles empruntables à la ½ journée ou à la semaine, (réservées aux usagers de la salle Premium) ;
- Des casiers "intelligents" pour la mise à disposition des demandes de consultation des documents du magasin, des prêts entre bibliothèques etc.

Un service de questions-réponses à distance : <http://portail-documentaire.univ-nc.nc/contact>

Pour en savoir plus (contacts, horaires d'ouverture, conditions de prêts, etc.), consultez le portail documentaire, entièrement relooké : <http://portail-documentaire.univ-nc.nc>

La BUNC, c'est encore :

- Des formations adaptées avec des modules intégrés dans les cursus ;
- des ateliers à la demande pour vous permettre de découvrir un outil ou une ressource documentaire ;
- des formations « sur mesure » selon vos besoins ;
- du tutorat documentaire et informatique pour vous aider dans votre travail universitaire pour comprendre un TD, lire un code juridique, prendre des notes par exemple ;
- des animations culturelles tout au long de l'année avec des expositions, des rencontres, des débats, des projections etc. ;
- des échanges avec les étudiants autour de thématiques co-construites avec l'équipe des médiations, sur les usages de nos services, de nos espaces,... Vous avez des idées, un projet, contactez-nous (bu-pole-mediations@unc.nc).

La BUNC est également présente sur Facebook (<https://www.facebook.com/bucaledonie/>) : abonnez-vous à la page pour connaître les dernières infos !

LE CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL)

Le Centre de Ressources en Langues de Nouville est un espace multimédia dédié à l'apprentissage, au perfectionnement et à la pratique des langues, l'anglais pour les étudiants UNC, le Français Langue Etrangère (FLE) pour les étudiants anglophones accueillis à l'Université.

C'est un Centre agréé pour les certifications et examens de langues.

Anglais

Le Centre de ressources en langues vient en appui aux programmes de mobilité Internationale. Pour bénéficier d'un semestre d'études ou poursuivre des études Australie ou en Nouvelle- Zélande, l'obtention du IELTS (International English Language Testing System) est obligatoire. En partenariat avec ELA (English Language Academy) – University of Auckland, le CRL prépare et organise 4 sessions par an.

Le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) s'adresse à tous les étudiants inscrits en formation initiale mais en particulier aux étudiants inscrits en Master Enseignement.

Français Langue Etrangère

Le Centre de Ressources en langues est agréé pour organiser des sessions d'examens en vue de l'obtention du TCF (Test de Connaissance de Français). Cette certification s'adresse aux étudiants non francophones inscrits à l'UNC qui souhaitent connaître leur niveau de français et/ou s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Les étudiants non francophones peuvent également passer le DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française), DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française).

Auto-formation accompagnée :

En plus des cours de langues qui font partie intégrante du parcours LMD, le Centre de ressources en langues propose un accès en auto-formation accompagnée pour les étudiants qui souhaitent améliorer leur niveau de langues. Le dispositif mis en place à cet effet permet d'acquérir plus d'autonomie dans l'apprentissage des langues et travailler à son rythme avec l'appui d'un tuteur.

Heures de tutorat proposées en anglais, en FLE, à partir de ressources diversifiées : exercices en ligne, clip, émissions radio, TV, journaux, films, etc.

Ateliers spécifiques :

- Préparations aux certifications en anglais : IELTS, CLES ;
- Préparations aux certifications en français : TCF, DELF/DALF, certification Voltaire ;
- Ateliers de conversation en anglais et en FLE ;
- Stages intensifs ou formations spécifiques organisés à la demande des responsables de département.

Pour toute information :

Centre de ressources en langues : Bat LLSH, 1er étage, L13- L14. Contact : crl@univ-nc.nc

Tel : (+ 687) 29 04 50

CALENDRIER UNIVERSITAIRE MASTER 1 –2023-2024

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

Jury S1 : du 18 mars au 15 avril 2024

Jury S2 : du 1er au 31 août 2024

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Amphi : Amphithéâtre (Amphi 400, Amphi 250, Amphi Guy Agniel)

AVRD : Aide vers la réussite (enseignements disciplinaires)

AVRND : Aide vers la réussite (enseignements non disciplinaires)

BU : Bibliothèque universitaire

BVE : Bureau de la vie étudiante (DEVE)

CC : Contrôle continu

CM : Cours magistraux

DEG : Département Droit, Economie & Gestion

DEVE : Direction des études et de la vie étudiante

EC : Eléments constitutifs

ECTS : Les crédits European Credits Transfer System attestent la validation d'une UE. Ils permettent notamment de faire valoir des équivalences entre différentes formations reconnues en Europe et interviennent dans le programme d'échanges universitaires Erasmus.

ENT : Environnement numérique de travail : <https://ent.unc.nc/>

MCC : Modalités de contrôle des connaissances

PECT : Pédagogie en Environnement Collaboratif et Technologique

RU : Restaurant universitaire

SP : Secrétariat pédagogique

TD : Travaux dirigés

TREC : Trajectoire réussite pour les étudiants en Calédonie : <https://unc.nc/formation/nouvelle-offre-de-licences-trec/>

UE : Unité d'enseignement

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le Master mention Droit 1^{ère} année constitue la première étape en vue de l'obtention du Master mention Droit proposé par l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Le Master mention Droit, d'une durée de deux ans, vise à donner une formation juridique approfondie adaptée au contexte calédonien. Parce qu'il est ancré dans le droit et la vie économique de la Nouvelle-Calédonie, les enseignements dispensés transcendent la distinction traditionnelle entre droit public et droit privé, même si les étudiants se tournent vers l'une ou l'autre de ces spécialités en optant pour l'un des deux parcours suivants : droit public ou droit privé.

Le Master mention Droit répond aux besoins tant des étudiants voulant s'insérer professionnellement immédiatement après l'obtention de leur diplôme par l'organisation d'un stage d'une durée de 4 mois minimum, que de ceux souhaitant s'orienter vers un parcours professionnel davantage axé sur la recherche juridique. Ainsi, en deuxième année de Master, les étudiants sont invités à choisir entre la voie professionnelle ou la voie recherche. Selon le cas, au cours du semestre 4, ils auront soit à suivre un stage et rédiger un rapport, soit à rédiger un mémoire de recherche.

Niveau d'entrée en Master 1^{ère} année : Bac+3 ; Niveau de sortie du Master 1^{ère} année : Bac +4 ; Niveau de sortie du Master 2^{ème} année : Bac +5.

Enseignements dispensés en français, sauf exception pour certains EC.

PUBLIC CONCERNE

La formation de Master mention Droit 1^{ère} année, formation sélective, s'adresse aux étudiants titulaires d'une Licence mention Droit, qui souhaitent poursuivre l'apprentissage de leurs connaissances juridiques générales et maîtriser le contexte juridique et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

Après dépôt d'un dossier de candidature, celle-ci est étudiée par une commission pédagogique composée d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation. Les candidats sont admis sur décision du Président de l'UNC après proposition de la commission pédagogique du Master.

Le dépôt des candidatures se réalise via la plateforme nationale monmaster.fr

La formation est accessible à des publics de formation continue et initiale.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le Master mention Droit 1^{ère} année est organisée en 2 semestres.

En formation initiale comme en formation continue, il est organisé en deux parcours : parcours « droit public » et parcours « droit privé ». Chaque parcours est composé d'UE dont la liste et la composition sont obligatoires. Certaines UE sont communes aux deux parcours, d'autres sont propres à chacun d'entre eux. Les étudiants choisissent l'un de ces parcours.

Les deux semestres sont consacrés à l'enseignement, le premier incluant également un stage en milieu professionnel de 6 semaines minimum, 8 tout au plus.

Des crédits ECTS sont affectés aux UE et aux EC. Le master sanctionne, au cours des deux années, un niveau validé par l'obtention de 120 crédits ECTS à raison de 30 ECTS par semestre, soit 60 crédits pour le master mention droit 1^{ère} année (ajoutés aux 180 ECTS de la licence, l'étudiant diplômé d'un master totalise ainsi 300 crédits).

L'assiduité de l'étudiant est indispensable à la qualité de la formation. Son implication et le suivi des cours est fondamental dans le cadre d'une formation de deuxième cycle. C'est pourquoi aucune demande de dispense d'assiduité ne sera admise, sauf pour les étudiants inscrits en formation continue. La présence aux enseignements ainsi qu'à toutes les épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal, quelle qu'en soit la forme, est obligatoire et pourra être contrôlée par les enseignants.

Lorsque l'étudiant exerce une activité professionnelle parallèlement au suivi de la formation de Master, il lui est conseillé de s'inscrire en formation continue. Dans ce cas, une dispense d'assiduité peut être demandée, même si la présence en cours doit être privilégiée autant que possible.

A défaut de s'inscrire en formation continue, aucun régime de faveur concernant les absences en CM, TD ou épreuve de contrôle des connaissances pour motif professionnel ne sera admis.

STAGE OBLIGATOIRE

Le premier semestre comprend une période de stage obligatoire en milieu professionnel de 6 semaines au moins, pouvant aller jusqu'à 8 semaines. La période de stage est comprise entre le 20 novembre 2023 et le 11 février 2024, à l'exception de la période de fermeture administrative de l'UNC. L'étudiant a la charge de trouver son organisme d'accueil. Une convention de stage doit être conclue au préalable. Le stage fait l'objet d'un encadrement et d'un suivi par un enseignant référent désigné, en accord avec celui-ci, par le responsable pédagogique. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage qui sera évalué mais ne donnera pas lieu à soutenance.

POURSUITE D'ETUDES EN MASTER 2^{EME} ANNEE

Les étudiants qui valideront la première année du Master mention Droit à l'UNC seront admis en deuxième année de plein droit.

En 2^{ème} année, le semestre 3 est consacré à l'enseignement tandis que le semestre 4 est dédié à la rédaction d'un mémoire de recherche ou à la réalisation d'un stage en milieu professionnel d'une durée de 4 mois minimum. Autrement dit, l'étudiant doit faire le choix de la voie recherche ou de la voie professionnelle.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Compétences visées

Le titulaire du Master mention Droit aura une maîtrise approfondie du droit tant privé que public, avec une spécialisation plus poussée dans l'une ou l'autre de ces branches. Il pourra exercer une activité de services en mobilisant les nombreuses compétences acquises : compétences techniques approfondies dans le domaine juridique, judiciaire, administratif... et aura la possibilité de se présenter à la quasi-totalité des concours de la fonction publique (concours administratifs et/ou judiciaires notamment).

Métiers visés

Juriste, avocat, magistrat, notaire, huissier, greffier, juriste d'entreprise, enseignant-chercheur, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, directeur juridique, direction et services des ressources humaines, conseiller en patrimoine, directeur général...

PRESENTATION DES MAQUETTES DE FORMATION

PARCOURS DROIT PRIVE

Semestre 1

LIBELLÉ ELP	HEURES CM	HEURES TD	ECTS	COEFF
UE 1 : Enseignements généraux				2
Droit public économique de Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit des collectivités de Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit de l'outre-mer	20		3	1
Pluralisme juridique	12		2	1
UE 2 : Enseignements de spécialité droit privé de Nouvelle-Calédonie				2
Droit patrimonial de la famille en Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit social approfondi de Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Contrats spéciaux en Nouvelle-Calédonie	24		3	1
UE 3 : Pratique professionnelle				1
Stage de 6 à 8 semaines - remise d'un rapport de stage			4	1
Anglais juridique		20	2	1
UE 4 : Sensibilisation à la recherche				
Conférences obligatoires			0	
Préparation d'une journée d'études (collaboration Laboratoire/Master)		5	0	

Semestre 2

LIBELLÉ ELP	HEURES CM	HEURES TD	ECTS	COEFF
UE 1 : Enseignements généraux				2
Droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit de la concurrence de Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit de la protection sociale de Nouvelle-Calédonie	24		3	1
UE 2 : Enseignements de spécialité droit privé de Nouvelle-Calédonie				2
Droit des entreprises en difficultés de Nouvelle-Calédonie	30	12	4	1
Droit des assurances de Nouvelle-Calédonie	20		3	1
UE 3 : Ouverture à l'international				2
Droit international privé	24	12	4	1
Droit de la common law appliquée (cours en anglais)	12		2	1
Anglais juridique		20	2	1
UE 4 : Pratique professionnelle				1
Prévention et règlement des différends	16		2	1
Clinique du droit et de la médiation		10	1	1
UE 5 : Sensibilisation à la recherche				1
Initiation au travail de recherche		10	1	1
Conférences obligatoires			0	
Préparation d'une journée d'études (collaboration Laboratoire/Master)		5	0	

PARCOURS DROIT PUBLIC

Semestre 1

LIBELLÉ ELP	HEURES CM	HEURES TD	ECTS	COEFF
UE 1 : Enseignements généraux				2
Droit public économique de Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit des collectivités de Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit de l'outre-mer	20		3	1
Pluralisme juridique	12		2	1
UE 2 : Enseignements de spécialité droit public de Nouvelle-Calédonie				2
Droit de la commande publique de Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit des services publics en Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit budgétaire et financier des collectivités de Nouvelle-Calédonie	24		3	1
UE 3 : Pratique professionnelle				1
Stage de 6 à 8 semaines - remise d'un rapport de stage			4	1
Anglais juridique		20	2	1
UE 4 : Sensibilisation à la recherche				
Conférences obligatoires			0	
Préparation d'une journée d'études (collaboration Laboratoire/Master)		5	0	

Semestre 2

UE 1 : Enseignements généraux				2
Droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit de la concurrence de Nouvelle-Calédonie	24	12	4	1
Droit de la protection sociale de Nouvelle-Calédonie	24		3	1
UE 2 : Enseignements de spécialité droit public de Nouvelle-Calédonie				2
Droit de l'urbanisme de Nouvelle-Calédonie	30	12	4	1
Droit minier	20		3	1
UE 3 : Ouverture à l'international				2
Droit international public spécial	24	12	4	1
Droit de la common law appliquée (cours en anglais)	12		2	1
Anglais juridique		20	2	1
UE 4 : Pratique professionnelle				1
Prévention et règlement des différends	16		2	1
Clinique du droit et de la médiation		10	1	1
UE 5 : Sensibilisation à la recherche				1
Initiation au travail de recherche		10	1	1
Conférences obligatoires			0	
Préparation d'une journée d'études (collaboration Laboratoire/Master)		5	0	

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

INTITULE DU COURS	<u>Droit public économique de la Nouvelle-Calédonie</u>
CODE EC	02_0371
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Charlotte Ivami
Fonctions - Employeur	Rapporteur Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Ce cours a pour objet de présenter la réglementation et la régulation de l'économie par la puissance publique en Nouvelle-Calédonie (administrations intervenantes, ACNC, encadrement et contrôle des prix, ouverture à la concurrence, etc...) et l'intervention de la puissance publique dans l'économie en Nouvelle-Calédonie (EPIC, SEM, etc.).
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit des collectivités de Nouvelle-Calédonie</u>
CODE EC	02_0259
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Rémi Bastille et Carine Farault
Fonctions - Employeur	Haut-Commissariat de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Héritières de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, les collectivités que sont la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes obéissent à des règles de fonctionnement particulières dont le cadre est aujourd'hui posé par l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998. L'Accord inscrit la Nouvelle-Calédonie dans une dynamique d'émancipation se traduisant par une souveraineté dite partagée avec l'Etat, des transferts de compétences progressifs et une forme de fédéralisme interne sur lequel s'appuie le rééquilibrage. Ce cours a vocation à permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance fine du fonctionnement des institutions de Nouvelle-Calédonie, leurs moyens d'action, la répartition des compétences, le rôle de l'Etat et l'ordonnancement juridique propre au territoire. Il contribuera à la meilleure compréhension des processus politiques et des rapports de pouvoir voulus par l'Accord de Nouméa ainsi que leur évolution depuis les vingt dernières années.
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit de l'outre-mer</u>
CODE EC	02_0295 (02_300 -suite année N+1)
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Claire Joachim
Fonctions - Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>Bien que relevant d'un statut qui lui est propre, la Nouvelle-Calédonie fait partie des outre-mers issus de l'histoire coloniale française. Aussi, ce cours a vocation à permettre aux étudiants de situer la Nouvelle-Calédonie dans le champ plus large des outre-mers, à travers l'étude du droit qui en régit les différentes composantes. Les évolutions institutionnelles et les spécificités des outre-mers français seront abordées dans l'optique d'offrir aux étudiants de master une meilleure compréhension de celles qui touchent la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Le cours sera assuré sous forme de pédagogie inversée.</p> <p><i>Attention : ce cours sera dispensé en février et mars 2024, en période 2 d'enseignement du semestre 1 du M1 (cf calendrier de la formation)</i></p>
BIBLIOGRAPHIE :
<ul style="list-style-type: none"> - G. Giraudeau et M. Maisonneuve (dir°), Dictionnaire juridique des Outre-mer, LGDJ, 2021 - J.-F. Auby, Droit des Outre-mers, LGDJ, 2018

INTITULE DU COURS	<u>Pluralisme juridique</u>
CODE EC	01_0475
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Léa HAVARD et Caroline BOUIX
Fonctions – Employeur	Maîtres de conférences en droits privé et public Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	lea.havard@unc.nc et caroline.bouix@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>Ce cours a dans un premier temps pour objectif de poser les bases théoriques du pluralisme juridique. Il exposera les causes et les manifestations du pluralisme juridique, ainsi que les enjeux qu'il soulève, notamment dans une dimension comparative (Canada, Afrique, Europe). Il s'agira ensuite de voir comment s'articulent les normes coutumières et étatiques dans le cadre de l'Etat français et plus spécifiquement en Nouvelle-Calédonie. Ce cadre théorique posé, ce cours vise dans un second temps à étudier des cas concrets de conflits internes de normes en Nouvelle-Calédonie.</p>
BIBLIOGRAPHIE :
<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie du pluralisme juridique, G. Otis (dir.), éd. Karthala, 2012 - J. Vanderlinden, Les pluralismes juridiques, éd. Bruylant, 2013

- La coutume kanak dans le pluralisme juridique calédonien, E. cornut et P. Deumier (dir.), éd. PUNC, 2018

INTITULE DU COURS	Droit social approfondi de la Nouvelle-Calédonie
CODE EC	01_0372
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Carole DUPOUEY-DEHAN et Nadège MEYER
Fonctions - Employeur	Maîtres de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	carole.dupouey@unc.nc nadege.meyer@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Objectifs : Au terme de cet enseignement, les étudiants doivent avoir acquis une connaissance approfondie et complète des règles spécifiques au droit social calédonien. Au-delà de la compétence juridique technique, ils seront en mesure de réfléchir au sens et au contenu de ces règles.

Appelés à développer un esprit d'analyse et un regard critique sur cette branche du droit, les étudiants seront ainsi en capacité de s'adapter aux exigences de leur situation professionnelle future ou actuelle.

Contenu : Cet enseignement s'articule autour des thèmes au cœur des préoccupations des différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, représentants du personnel, organisations syndicales et patronales) que constituent :

1. Histoire du droit du travail de Nouvelle-Calédonie
2. Emploi local
3. Discrimination – Egalité de traitement - Harcèlement au travail
4. Santé et sécurité (y compris les accidents du travail et maladie professionnelle)
5. Rupture du contrat à l'amiable
6. Les institutions représentatives du personnel (DP – CE)
7. Les institutions représentatives du personnel (CHSCT – DS)
8. Négociation collective et dialogue social

BIBLIOGRAPHIE :

- Code du travail de Nouvelle-Calédonie
- N. Meyer : « Le droit du travail de la Nouvelle-Calédonie », éd. Jurisclasseur, Travail Traité, 2010, Fasc. 90-20.

INTITULE DU COURS	Droit patrimonial de la famille de Nouvelle-Calédonie
CODE EC	01_0373
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Sabrina LAVRIC et Nadège Meyer Me Valérie Lecamus
Fonctions - Employeur	Maîtres de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie

	Notaire à Nouméa
COORDONNEES	sabrina.lavric@unc.nc et nadege.meyer@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>Le droit patrimonial de la famille est une branche du droit privé qui a pour objet l'étude des relations patrimoniales intéressant les rapports entre époux et les rapports entre les époux et leurs descendants. Il comprend, d'une part, le droit des régimes matrimoniaux, à savoir l'ensemble des règles qui gouvernent les intérêts pécuniaires des époux dans leurs propres rapports et dans leurs rapports avec les tiers, et, d'autre part, le droit des successions, dont les règles organisent les conséquences de la mort sur le patrimoine du défunt.</p> <p>Après une introduction au droit des régimes matrimoniaux, seront notamment vus le régime primaire, la détermination des différentes masses de biens, les pouvoirs des époux et le sort des dettes. Une dernière partie sera consacrée au droit des successions avec, essentiellement, les règles de la dévolution légale.</p> <p>Ce cours de 24 HCM est assorti de 12 HTD destinées à approfondir les notions-clés.</p>
BIBLIOGRAPHIE :
<p>François Terré, Philippe Simler, <i>Droit des régimes matrimoniaux</i>, Précis Dalloz, 2019 Rémy Cabrillac, <i>Droit des régimes matrimoniaux</i>, LGDJ, 2019 Janine Revel, <i>Les régimes matrimoniaux</i>, Cours Dalloz, 2020 Michel Grimaldi, <i>Droit des successions</i>, LexisNexis, 2020 Anne-Marie Leroyer, <i>Droit des successions</i>, Cours Dalloz, 2020 Stéphane Berre, Sylvie Ferré-André, <i>Successions et libéralités</i>, HyperCours Dalloz, 2021</p>

INTITULE DU COURS	Droit des contrats spéciaux en Nouvelle-Calédonie
CODE EC	01_0374 (01-0488 -suite année N+1)
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Carole DUPOUEY-DEHAN
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Carole.dupouey@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>L'étude des contrats spéciaux constitue la suite du cours de deuxième année de licence de droit des contrats dont les étudiants doivent parfaitement maîtriser les pré-requis.</p> <p>De façon traditionnelle, ce cours a pour objet l'étude de divers contrats, qu'il s'agisse de contrats organisant le transfert de propriété d'un bien, de contrats de mise à disposition ou encore de contrats de service. Il traitera ainsi de la vente, du bail d'habitation et du contrat d'entreprise.</p> <p>Le cadre juridique étudié sera celui qui est applicable en Nouvelle-Calédonie de façon à ce les étudiants acquièrent des connaissances juridiques directement mobilisables sur le territoire (à la différence du droit des contrats au programme de deuxième année qui porte sur le droit étatique mais dont les connaissances élémentaires doivent être acquises).</p> <p><i>Attention : ce cours sera dispensé en février et mars 2024, en période 2 d'enseignement du semestre 1 du M1 (cf calendrier de la formation)</i></p>

BIBLIOGRAPHIE :	
-	D. MAINGUY, Contrats spéciaux, Dalloz, Cours, 2022.
-	P. PUIG ; Contrats spéciaux, Dalloz, Hyper Cours, 2019.

INTITULE DU COURS	<u>Droit de la commande publique</u>
CODE EC	01_0383
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Zohra BACBURG et Claire BERNARD
Fonctions - Employeur	Juriste au Haut-Commissariat – Bureau du conseil et du contentieux Avocat
COORDONNEES	zbacburg@yahoo.fr ; cb.clairebernard@gmail.com

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :	
L'objectif du cours est de permettre la compréhension des besoins des personnes publiques, de déterminer quelles sont les procédures applicables et les choix contractuels qui peuvent être faits. Il permet également de maîtriser l'exécution du contrat, les procédures ouvertes en cas de contentieux ou bien les modes alternatifs de règlement des litiges.	
BIBLIOGRAPHIE :	
-	Guides des marchés publics Nouvelle-Calédonie, DAPM
-	Précis du droit de la commande publique, Stéphane Braconnier, Le moniteur
-	Traité de contentieux de la commande publique, Olivier GUEZOU,
-	Contentieux de la commande publique, Marc de MOSEMBERNARD, Dalloz Corpus
-	Site de la DAJ, Fiches techniques sur la commande publique

INTITULE DU COURS	Droit des services publics de la Nouvelle-Calédonie
CODE EC	01_0424
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Jean-Gaël Granero
Fonctions - Employeur	DRH mairie Nouméa
COORDONNEES	jeanguael.granero@gmail.com

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :	
Ce cours est un cours de droit administratif spécial, se concentrant sur les services publics. Sont abordés la notion de service public (distinction avec la police administrative, distinction SPA/SPIC, etc.), la gestion des services publics (régie, délégation, etc.) ou encore les règles générales applicables aux services publics (égalité, mutabilité, continuité, neutralité, gratuité).	
BIBLIOGRAPHIE :	
Clotilde Deffigier, Jean-François Lachaume, Hélène Pauliat, Droit des services publics, LexisNexis, 2018	
Jacques Chevallier, Le service public, Que sais-je ?, 2020	

INTITULE DU COURS	Droit budgétaire et financier des collectivités de Nouvelle-Calédonie
CODE EC	02_0261 (02_0301 -suite année N+1)
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Thomas GOVEDARICA
Fonctions - Employeur	Magistrat des juridictions financières Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	thomas.govedarica@crtc.ccomptes.fr

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

L'objectif du cours est la compréhension du fonctionnement budgétaire et comptable des collectivités et des autres organismes soumis aux règles de la comptabilité publique. Sont traités : le droit financier (monopole du Trésor, comptable public, responsabilité du comptable public), le droit budgétaire (l'obligation budgétaire, les principes budgétaires, la notion de crédit budgétaire, l'exécution budgétaire, les comptes annuels, les contrôles budgétaires, les autorisations de programme et d'engagement) et les spécificités budgétaires de la collectivité de Nouvelle-Calédonie (compétence fiscale, budget de répartition et de reversement).

Attention : ce cours sera dispensé en février et mars 2024, en période 2 d'enseignement du semestre 1 du M1 (cf calendrier de la formation)

BIBLIOGRAPHIE :

La comptabilité publique : Théorie, pratique et évolution du système de comptabilité publique en France

Paul Hernu, Fonction publique, Gualino, 2017

Les finances locales

Michel Bouvier, Systèmes, LGDJ, 2020

Textes : décret dit « GBCP » de 2012, loi organique, code des juridictions financières, instruction budgétaire et comptable M.52 et M.14

Sites : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales#>

INTITULE DU COURS	<u>Anglais Juridique</u>
CODE EC	11_0514
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Susanna COUCH
Fonctions – Employeur	Directrice - The Noumea School of English
COORDONNEES	susanna.couch@vacataire.unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Le cours a pour objectif de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises à travers les années d'études en anglais juridique. Il consistera à préparer et à faire une simulation de procès impliquant une bonne maîtrise des concepts de la Common Law et du vocabulaire spécifique au déroulement du procès.

Contenus : Mock Trial : Préparation de l'affaire (comment bien argumenter, donner son avis, faire une plaidoirie, etc en anglais)
 Les TD utiliseront tout support (textuel, audio et visuel) et seront systématiquement accompagnés d'exercices d'exploitation orale et écrite (lexicale et grammaticale) appropriés.

BIBLIOGRAPHIE :

Supports papiers provenant des mock trials en Australie et les États-Unis

INTITULE DU COURS	<u>Préparation d'une journée d'études</u>
CODE EC	99_0128
NOM DE L'ENSEIGNANTS	
Fonctions - Employeur	Enseignants-chercheurs du Larje
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Dès le semestre 1, les étudiants de la promotion seront amenés à réfléchir puis à élaborer une manifestation scientifique. Sous la direction d'un ou plusieurs enseignants-chercheurs du Larje et tout au long du master, ils choisiront un thème et organiseront, étape par étape, une demi-journée ou une journée d'études qui aura lieu au cours du master 2.

BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie</u>
CODE EC	02_0260
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Matthieu Machevin
Fonctions - Employeur	Juriste, Cabinet d'avocats Plaisant
COORDONNEES	Tél. 27 57 56 ; 85 23 13

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Après avoir rappelé, historiquement et philosophiquement, l'évolution des rapports de l'Homme à la nature : le cours présente les principaux mécanismes juridiques utilisés pour limiter les effets des activités polluantes (lutte contre la pollution atmosphérique, encadrement des produits toxiques dans la consommation et dans les procédés industriels, typographie et effectivité des réserves naturelles, préjudice écologique, etc.), en décrivant la création et les enjeux propres à ces nouvelles normes aux niveaux international, européen, national et/ou local.

L'objectif est de comprendre comment les mécanismes qui ont été créés fonctionnent, quels sont leurs limites et défauts, et comment ils s'articulent avec les procédures civiles, administratives et pénales.

Les travaux dirigés proposent aux étudiants de travailler sur des cas concrets inspirés de situations locales (ex. : ouverture d'une mine ; construction d'un hôtel nécessitant la

destruction de forêt ; pollution d'un creek) en adoptant le rôle des différentes parties prenantes (administration, entreprises, associations de défense de l'environnement).

BIBLIOGRAPHIE :

Droit de l'environnement, de Michel Prieur, Marie-Anne Cohendet
Droit international et européen de l'environnement, de Raphaël Romi et Justine Bain-Thouvez
Les hommes et l'environnement. Quels droits pour le XXI^e siècle ? Etudes en hommage à Alexandre Kiss, de M. Prieur et C. Lambrechts – 1998
Le Nouvel Ordre écologique - l'arbre, l'animal et l'homme, de Luc Ferry - 2002

INTITULE DU COURS	<u>Droit de la concurrence de Nouvelle-Calédonie</u>
CODE EC	01_0376
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Enguerrand Simminger
Fonctions - Employeur	Rapporteur Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Qu'est-ce que la concurrence ? A quoi sert-elle ? Pourquoi a-t-on récemment installé une autorité de concurrence en Nouvelle-Calédonie et quelles sont les finalités attendues de l'application du droit de la concurrence sur un petit territoire insulaire ? C'est à toutes ces questions que le cours essaiera de répondre en mettant également en lumière les limites du droit de la concurrence et les difficultés de sa mise en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE :

En l'absence d'ouvrage spécifique sur la Nouvelle-Calédonie, tous les ouvrages dédiés au droit de la concurrence en général.

INTITULE DU COURS	<u>Droit de la protection sociale de Nouvelle-Calédonie</u>
CODE EC	01_0489
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Carole Dupouey-Dehan Jean-Alain Course
Fonctions - Employeur	Maître de conférences Université de la Nouvelle-Calédonie Ancien Directeur DASS NC
COORDONNEES	Carole.dupouey@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Compétente dans le champ de la protection sociale, la Nouvelle-Calédonie a mis en place un système de protection contre les risques sociaux qui lui est propre, même si inspiré grandement des principes régissant la protection sociale dans l'hexagone. L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de comprendre quels sont les éléments qui composent ce système, quels sont ses évolutions et les enjeux à venir.

BIBLIOGRAPHIE :

En l'absence d'ouvrage spécifique sur la Nouvelle-Calédonie, tous les ouvrages dédiés au droit de la protection sociale en général.

INTITULE DU COURS	<u>Droit des entreprises en difficultés</u>
CODE EC	01_0377
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Mary-Laure Gastaud Anne Guiner-Darsault
Fonctions - Employeur	SELARL Mary-Laure GASTAUD Mandataire Judiciaire près la Cour d'Appel de Nouméa
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Ce cours a vocation à étudier les règles juridiques encadrant les hypothèses de difficultés financières des entreprises. Les étudiants appréhenderont les différentes mesures offertes au chef d'entreprise pour prévenir et traiter ces difficultés. Ils étudieront les conséquences de l'ouverture d'une procédure collective à l'égard du chef d'entreprise et le rôle du tribunal de commerce comme celui des diverses professions juridiques intervenantes.

BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit des assurances</u>
CODE EC	01_0378
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Siggrid Klein
Fonctions - Employeur	Avocat au Barreau de Nouméa
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Ce cours est à la fois une introduction aux grandes notions et aux mécanismes du droit des assurances, dès lors que les étudiants n'ont jamais étudié cette matière en licence à l'UNC, et une étude du droit applicable en Nouvelle-Calédonie. Les réformes engagées par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ces dernières années, sur la base de la compétence qui lui est dévolue en ce domaine, seront étudiées.

BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit de l'urbanisme de Nouvelle-Calédonie</u>
CODE EC	02_0263

NOM DE L'ENSEIGNANT	Nicolas Font et Anne-Cécile Coret
Fonctions – Employeur	MCF en droit public, Université de la Nouvelle-Calédonie Juriste au PANC
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit minier</u>
CODE EC	02_0302
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Jeanne ADRIAN
Fonctions – Employeur	Jeanne Adrian, Enseignant-chercheur Droit public Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	jeanne.adrian@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>Ce cours vise à faire découvrir aux étudiants les bases du droit minier nécessaires à la compréhension du fonctionnement de ce secteur fondamental de l'économie calédonienne. Sont ainsi abordés : la répartition des compétences minières, la délivrance des titres miniers (permis de recherche, concessions minières), les autorisations d'occupation du sol, les autorisations nécessaires à l'exploitation minière, les règles applicables aux exportations de minerai ou de produits métallurgiques..., autant de notions étudiées au travers des dispositions du code minier de la NC ainsi que du schéma de mise en valeur des richesses minières, fondement de la réglementation minière applicable en NC.</p>
BIBLIOGRAPHIE :
<ul style="list-style-type: none"> - Y. Bencivengo (sous la direction de), <i>La mine en Nouvelle-Calédonie</i>, ouvrage collectif, Éditions île de Lumière, collection « 101 mots pour comprendre... », 1999, 268 p. - P.-Y. Le Meur et T. Menesson, « Le cadre légal minier en Nouvelle-Calédonie », document de travail n°03/11 Programme « Gouvernance minière », 2011, p.4 - L'impact du nickel en Nouvelle-Calédonie- Deux emplois privés sur 10 liés au secteur du nickel en 2012, Etude CEROM, juin 2015.

INTITULE DU COURS	<u>Droit international privé</u>
CODE EC	01_0380
NOM DE L'ENSEIGNANTS	

Fonctions – Employeur	
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
À l'issue du cours de DIP, les étudiants seront capables d'appréhender la singularité des situations internationales dans lesquelles des personnes privées peuvent parfois se retrouver. Ils pourront ainsi les identifier et mobiliser les règles permettant de résoudre les conflits de juridictions ou de lois. Enfin, ils seront en mesure de déterminer les conditions de reconnaissance et d'exécution d'une décision judiciaire étrangère en Nouvelle-Calédonie.
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit international public spécial</u>
CODE EC	02_0265
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Nicolas Font
Fonctions – Employeur	MCF Droit public Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
L'objectif de ce cours est de se familiariser avec le droit des Nations Unies et avant tout avec le système de maintien de la paix, qui est la fonction majeure assignée à l'Organisation. Seront notamment examinés les thèmes suivants : le devoir des États de ne pas recourir à la force dans les relations internationales, l'exception de la légitime défense, les pouvoirs du Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix, l'action des organisations régionales. Des problèmes actuels comme la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération nucléaire ou la question de l'intervention humanitaire par la force seront également appréhendés.
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit de la Common Law appliquée</u>
CODE EC	01_0490
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Claire Joachim
Fonctions - Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
--

Cet enseignement, dispensé en anglais, se situe en prolongement de celui dispensé en licence ayant vocation à faire découvrir le système juridique de la Common Law. Les étudiants de master seront amenés à étudier et approfondir le droit de la Common Law à travers des thématiques choisies par l'enseignant, puisées en droit de l'environnement ou en droit des peuples autochtones par exemple.

Le cours sera assuré sous forme de pédagogie inversée.

BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Anglais Juridique</u>
CODE EC	11_0515
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Susanna COUCH
Fonctions – Employeur	Directrice - The Noumea School of English
COORDONNEES	susanna.couch@vacataire.unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Le cours a pour objectif de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises à travers les années d'études en anglais juridique. Il consistera à préparer et à faire une simulation de procès impliquant une bonne maîtrise des concepts de la Common Law et du vocabulaire spécifique au déroulement du procès.

Contenus : Mock Trial : Préparation de l'affaire (comment bien argumenter, donner son avis, faire une plaidoirie, etc en anglais)

Les TD utiliseront tout support (textuel, audio et visuel) et seront systématiquement accompagnés d'exercices d'exploitation orale et écrite (lexicale et grammaticale) appropriés.

BIBLIOGRAPHIE :

Supports papiers provenant des mock trials en Australie et les États-Unis

INTITULE DU COURS	<u>Prévention et règlement des différends</u>
CODE EC	01_0491
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Nadège MEYER et Carole DUPOUEY-DEHAN
Fonctions - Employeur	Maîtres de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Nadege.meyer@unc.nc Carole.dupouey@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Ce cours a pour objectif de présenter les modes de prévention et règlement des différends, dont certains seront approfondis en deuxième année de Master mention Droit. Il s'agit de comprendre leur développement et de connaître le cadre juridique de chacun. Le cours a ainsi vocation à donner des compétences juridiques aux étudiants dans ces domaines mais

aussi à les amener à maîtriser un certain savoir-être dans leurs relations professionnelles à venir.

6 thèmes sont programmés :

1. Apparition et notion de modes de PRD
2. Pluralisme judiciaire et contractualisation
3. Le conflit et sa dynamique
4. Les clauses contractuelles de règlement des conflits
5. L'arbitrage
6. La médiation – Cadre juridique

BIBLIOGRAPHIE :

- L. Cadiet : « Les modes alternatifs de règlement des conflits », éd. Dalloz, coll. Connaissance du droit, 2019.

- Guide des modes amiables de résolution des différends, éd. Lexisnexis, 2020-2021.

INTITULE DU COURS	<u>Clinique du Droit et de la Médiation</u>
CODE EC	01_0381
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Référent : Carole DUPOUEY-DEHAN
Fonctions - Employeur	Maîtres de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Carole.dupouey@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

La Clinique n'est pas à proprement parler une « matière » enseignée. Aucun cours ne sera dispensé en tant que tel. Il s'agit pour les étudiants de participer à la Clinique du Droit et de la Médiation qui propose des services gratuits d'information juridique et d'information sur la médiation. Supervisés par un professionnel du droit lors de rendez-vous avec un particulier, une association ou une entreprise, ils devront identifier le problème d'ordre juridique et fournir une information juridique. Supervisés par un médiateur, ils pourront aussi fournir une information sur la médiation permettant de résoudre un conflit.

Il s'agit d'une autre façon de faire du droit à l'université, autrement que dans une salle de classe ou un amphithéâtre.

A cette occasion, les étudiants pourront être amenés à tenir une permanence dans les locaux de la Clinique.

BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Initiation à la recherche</u>
CODE EC	02_0303
NOM DE L'ENSEIGNANTS	
Fonctions - Employeur	Enseignants-chercheurs du Larje

COORDONNEES	
-------------	--

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
10 heures TD seront consacrées à une initiation des étudiants au travail de recherche, non seulement de façon à faire connaître la profession d'enseignant-chercheur et à susciter de l'intérêt pour un mémoire de recherches en Master 2 puis pour un doctorat à la suite du master, mais aussi pour sensibiliser les étudiants à la rigueur et aux méthodes de la recherche scientifique en droit en perspective de développer les compétences que requiert tout métier de juriste.
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	Préparation d'une journée d'études
CODE EC	02_0305
NOM DE L'ENSEIGNANTS	
Fonctions – Employeur	Enseignants-chercheurs du Larje
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Dès le semestre 1 puis au semestre 2, les étudiants de la promotion seront amenés à réfléchir puis à élaborer une manifestation scientifique. Sous la direction d'un ou plusieurs enseignants-chercheurs du Larje et tout au long du master, ils choisiront un thème et organiseront, étape par étape, une demi-journée ou une journée d'études qui aura lieu au cours du master 2.
BIBLIOGRAPHIE :

REGLEMENT DES ETUDES

Le Master mention Droit 1^{ère} année délivré par l'Université de la Nouvelle-Calédonie est un diplôme national conférant le grade de master.

Le présent document s'inscrit dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, articles L. 612-5, L. 612-6 et L. 612-6-1 rendus applicables en Nouvelle-Calédonie et adaptés par l'art. L. 687-1, articles D.°613-1 et s., rendus applicables en Nouvelle-Calédonie et adaptés par l'art. D. 687-2, relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 (JO n°180 du 7 août 2018) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Après proposition du conseil de département DEG et validation par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, ce règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage et est accessible sur le site Web de l'établissement.

Ce règlement s'applique aux étudiants inscrits dans le Master mention Droit 1^{ère} année.

ADMISSION EN MASTER MENTION DROIT 1^{ÈRE} ANNEE

Conformément à l'art. L. 612-6 du Code de l'Éducation, l'accès aux formations du deuxième cycle est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires. Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'Université de la Nouvelle-Calédonie fixe une capacité d'accueil maximale pour l'accès à la formation de Master mention Droit, parcours droit public et droit privé confondus. L'admission est donc subordonnée au succès à l'examen du dossier de candidature déposé par l'étudiant.

Ainsi, les étudiants titulaires d'une licence, de préférence de droit, peuvent déposer une demande d'admission. Ils sont admis sur décision du Président de l'UNC après proposition de la commission pédagogique du Master. Celle-ci vérifiera que le candidat a les prérequis juridiques nécessaires au suivi d'une formation approfondie en droit et sera attentif aux

résultats obtenus durant le cursus universitaire, au projet professionnel, à la motivation ainsi qu'aux expériences professionnelles ou en stage du candidat.

Le niveau de langue française requis pour l'inscription des étudiants étrangers est : B2.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC)

• Contrôle terminal et contrôle continu

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances en 1^{ère} année de Master mention Droit sont évaluées par un examen terminal écrit et/ou oral, ainsi que par un contrôle continu s'agissant des travaux dirigés, selon les modalités suivantes :

- Pour les EC composés d'heures CM + TD :
 - une épreuve terminale sera organisée
 - les TD donneront lieu à un contrôle continu dont les modalités sont choisies par l'enseignant en accord avec le responsable pédagogique
 - la note finale retenue pour l'EC sera calculée sur la base de la moyenne des notes obtenues aux contrôles continu et terminal.
- Pour les EC composés d'heures CM uniquement : une épreuve terminale sera organisée, donnant lieu à une note unique.
- Pour les EC composés d'heures TD uniquement : une note sera attribuée dans le cadre d'un contrôle continu dont les modalités sont choisies par l'enseignant en accord avec le responsable pédagogique.

Les étudiants seront prévenus dans un délai raisonnable soit par voie d'affichage, soit par courriel, soit par leur emploi du temps, de la date, de l'heure et de la durée des épreuves de contrôle terminal.

L'enseignant en charge des travaux dirigés d'un EC informe les étudiants, dès le premier TD, des modalités du contrôle continu.

Les étudiants dispensés d'assiduité ne sont dispensés ni de l'évaluation en contrôle continu en TD (selon des modalités particulières proposées par l'enseignant en accord avec le responsable pédagogique), ni des épreuves terminales. Ils participent à l'ensemble des épreuves des EC.

• Acquisitions des EC, UE, semestres et année :

Un EC est acquis :

- dès lors que la note attribuée suivant les modalités précitées est égale ou supérieure à 10/20. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire ;
- ou par compensation au sein d'une UE acquise, quel que soit le mode d'acquisition de l'UE. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

La validation de l'EC emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Une UE est acquise :

- dès lors que la moyenne des EC qui la composent, affectés le cas échéant de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire ;
- ou par compensation au sein d'un semestre acquis quel que soit le mode d'acquisition du semestre. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

La validation de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des UE qui le composent, affectées le cas échéant de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

La validation du semestre emporte acquisition des crédits correspondants.

La validation de la première année de Master mention Droit est acquise dès lors que l'étudiant a validé les deux semestres. La compensation annuelle entre les deux semestres n'est pas de droit et est laissée à la libre appréciation du jury.

En application de l'article D. 611-2 du Code de l'Education, des crédits ECTS sont affectés aux UE et aux EC et sont répartis par points entiers. Le master sanctionne, au cours des deux années, un niveau validé par l'obtention de 120 crédits ECTS à raison de 30 par semestre, soit 60 crédits ECTS pour le Master mention Droit 1^{ère} année (ajoutés aux 180 ECTS de la licence, l'étudiant diplômé d'un master totalise ainsi 300 crédits).

- **Session de rattrapage**

Chaque semestre fait l'objet le cas échéant d'une session de rattrapage. Seules les épreuves terminales sont concernées ; les notes obtenues en TD sont définitivement acquises. La session de rattrapage est organisée pour :

- l'étudiant en échec dans une ou plusieurs UE du semestre et n'ayant pas validé celui-ci selon les modalités précitées : il composera dans ce cas exclusivement dans les EC où il a été en échec (note inférieure à 10/20), à condition que l'UE correspondante ne soit pas définitivement acquise selon les modalités précitées. Les EC acquis par compensation au sein d'une UE acquise ne donnent donc pas lieu à session de rattrapage : les notes sont conservées.
- l'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session de contrôle terminal du semestre en échec : il composera dans ce cas dans les matières pour lesquelles il a été absent à l'épreuve terminale.

Pour chaque EC sur lequel l'étudiant compose en session de rattrapage, la note attribuée remplace celle obtenue au contrôle terminal si elle est meilleure. A défaut, la note attribuée en session 1 est conservée.

- Mentions

Les mentions sont attribuées au semestre. Aucune mention n'est attribuée à la première année de master. Une mention peut être attribuée au diplôme de master à l'issue de la deuxième année, selon le règlement des études de celle-ci.

Les mentions sont les suivantes :

- Passable lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 10/20 et inférieure à 12/20 ;
- Assez bien lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20 ;
- Bien lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20 ;
- Très bien lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 16/20 ;
- Les félicitations du jury peuvent être attribuées lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 18/20.

L'étudiant qui valide un semestre en session de rattrapage, quelles que soient les notes obtenues, obtient nécessairement la mention passable au semestre, sauf décision contraire du jury.

ASSIDUITE

Hormis pour les étudiants inscrits en formation continue, aucune demande de dispense générale d'assiduité ne sera admise en raison de l'exercice d'une activité professionnelle. Lorsque l'étudiant exerce une activité professionnelle parallèlement au suivi de la formation de Master, il lui est conseillé de s'inscrire en formation continue.

Toute demande de dispense doit être faite au secrétariat pédagogique du département DEG dès l'inscription administrative.

Dans les deux cas (formations continue et initiale), l'étudiant a l'obligation impérieuse d'assister aux épreuves de contrôle terminal et de se soumettre aux modalités d'évaluation en contrôle continu des travaux dirigés.

Toute absence à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

Au-delà d'une absence injustifiée par enseignement donnant lieu à un contrôle continu, le candidat obtient la note de « 0 » au contrôle continu de cet enseignement. Une absence justifiée à une épreuve de contrôle continu est laissée à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'évaluation.

STAGE OBLIGATOIRE

Le premier semestre comprend une période de stage obligatoire en milieu professionnel de 6 semaines au moins, pouvant aller jusqu'à 8 semaines.

La période de stage est comprise entre le 20 novembre 2023 et le 11 février 2024, à l'exception de la période de fermeture administrative annuelle de l'UNC.

L'étudiant a la charge de trouver son organisme d'accueil.

Le stage fait l'objet d'un encadrement et d'un suivi par un enseignant référent.

Une convention de stage est conclue par l'étudiant, la structure d'accueil et le tuteur professionnel ainsi que le référent universitaire. Elle est dûment signée par le président de l'UNC ou son délégataire. Le stage ne doit pas commencer avant la signature de la convention par toutes les parties. Il revient à l'étudiant la charge de faire signer la convention de stage aux parties selon les modalités indiquées.

L'étudiant en formation continue peut effectuer une mise en situation professionnelle aux fins de validation du stage chez son employeur, soit parce que celui-ci finance le dispositif dans le cadre de la formation continue soit parce que ladite mise en situation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail idoine.

Le stage ou la mise en situation professionnelle aux fins de validation du stage chez l'employeur donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit remis au référent pédagogique. Il sera évalué mais il n'y aura pas de soutenance.

DELIBERATIONS

Le jury, dont la composition est arrêtée par le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, est composé des enseignants participant à la formation. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

A l'issue des évaluations, le jury délibère et proclame les résultats. Ces derniers sont affichés à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

SANCTION DISCIPLINAIRE

1- Atteinte au bon fonctionnement de l'UNC :

Tout usager auteur ou complice d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement est passible de poursuites disciplinaires.

2- Fraude :

Toute fraude, y compris notamment le plagiat ou la falsification de documents officiels tels que les certificats médicaux, est passible de poursuites disciplinaires et de poursuites pénales.

Cette disposition concerne toutes les épreuves que les étudiants sont amenés à passer, quelles qu'en soient la nature et les modalités d'organisation, notamment :

- travaux dirigés, travaux pratiques ou examens tant oraux qu'écrits ;
- différentes tâches données aux étudiants dans le cadre du contrôle continu ;
- mémoires ;
- rapports de stage.

Dans l'attente de la décision de la section disciplinaire, l'épreuve est évaluée dans les mêmes conditions que pour les autres candidats. Le jury ne peut pas attribuer la note zéro en raison d'un soupçon de fraude. Il délibère sur les résultats de l'étudiant suspecté de fraude dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Cependant, la note obtenue n'est pas communiquée à l'étudiant.

Aucune attestation de réussite ni relevé de notes ne peut lui être délivré, aucune inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public n'est possible, avant que la section disciplinaire n'ait statué sur son cas.

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- l'exclusion de l'UNC pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- l'exclusion définitive de l'UNC ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

3- Le plagiat

Le plagiat consiste à s'approprier le contenu d'un travail créatif d'autrui (mots, images, tableaux, graphiques, sons, etc.) et à le présenter sien, sans en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon (article L. 335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est un délit au sens des articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Les étudiants s'engagent à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux quels qu'ils soient et notamment : devoirs et/ou épreuves en contrôle continu, mémoires et travaux de doctorat.

Sont tolérées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur : les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants s'engagent à citer explicitement par des guillemets, l'origine et la provenance de toute information issue dans les travaux qu'ils utilisent.

La citation des sources est obligatoire dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

L'UNC se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation d'un logiciel de détection de plagiat. Les étudiants et les stagiaires de la formation continue s'engagent à communiquer, sur simple demande de l'Université, une version numérique de leur document, afin de permettre cette détection.

DELIVRANCE CARTE SUP'

La Carte Sup', votre carte étudiant.

Carte valable durant la durée des études à l'UNC, la Carte Sup' atteste du statut d'étudiant. Elle est délivrée gratuitement lors de l'inscription administrative. Cependant en cas de perte, de vol ou de dégradation, une nouvelle carte sera émise après demande écrite adressée au Président de l'UNC, et sous réserve du règlement de 1.500 FCFP auprès de l'agence comptable. La Carte Sup' est nominative et strictement personnelle.

Elle permet d'emprunter des livres à la Bibliothèque, elle remplace le ticket restaurant ; elle intègre le porte-monnaie électronique permettant l'achat des tickets R.U., le paiement des photocopies, des impressions. Les bornes mises à disposition des étudiants permettent de recharger la Carte Sup' et d'obtenir le relevé des consommations, ainsi que divers documents administratifs (certificat de scolarité par exemple). La Carte Sup' permet également le contrôle d'assiduité aux enseignements et aux évaluations via une borne installée dans les salles de cours. Elle gère le contrôle d'accès à certains locaux d'enseignement et de recherche.

En conséquence, toute utilisation frauduleuse ou action dans le but de régulariser une situation frauduleuse après un échange, un prêt ou une falsification de la Carte Sup' serait passible de poursuites disciplinaires, tant pour l'étudiant concerné que son ou ses éventuels complices.

GUIDE DES ETUDES

Diplôme : MASTER 2^{ème} année

Mention : DROIT

Année : 2022-2023

DEG - DÉPARTEMENT DROIT, ÉCONOMIE & GESTION

**BÂTIR LES COMPÉTENCES
DE DEMAIN**



Le département Droit, économie & gestion propose une offre de formation complète de la capacité en droit jusqu'au master (bac+5), en formation initiale ou en formation continue. Ces cursus permettent la poursuite d'études au niveau local, national et international ou une intégration facilitée dans la vie active notamment grâce à des enseignements en partie contextualisés à la Nouvelle-Calédonie.

Unc
UNIVERSITÉ
de la
NOUVELLE-CALÉDONIE

Unc
UNIVERSITÉ
de la
NOUVELLE-CALÉDONIE

SOMMAIRE

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DROIT, ECONOMIE & GESTION	3
INFORMATIONS PRATIQUES	4
Quatre réflexes à acquérir.....	4
Présentation de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)	5
L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL	6
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	7
1. Inscription administrative	7
2. Inscription aux examens (inscription pédagogique) = IP	7
LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	8
LE CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL)	10
CALENDRIER UNIVERSITAIRE M2 2022-2023	11
SIGLES ET ABBREVIATIONS	12
DESCRIPTIF DE LA FORMATION	13
Public concerné	13
Organisation de la formation	13
Insertion professionnelle	14
Presentation de la maquette de formation	15
Parcours Droit Privé	15
Parcours Droit Public.....	16
Descriptif des enseignements	17
Reglement des etudes	30
Admission en Master mention droit 2 ^{ème} année	30
Assiduité	31
Modalités de contrôle des connaissances (MCC)	31
Mémoire de recherche ou stage	32
Délibérations	33
Modalités de contrôle des connaissances	34
Parcours Droit Privé	34
Parcours Droit Public.....	35

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DROIT, ECONOMIE & GESTION

Le département Droit, Economie & Gestion propose une offre de formation étoffée avec une capacité en droit, deux licences (dont un parcours en partenariat avec le Vanuatu qui se déroule à Port Vila), deux masters ainsi qu'une préparation à l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA). Depuis la rentrée universitaire 2018, le début du cursus Economie et gestion peut être suivie à Nouméa mais aussi sur Koné (Campus de Baco).

Ces formations universitaires permettent soit une poursuite d'études (en Nouvelle-Calédonie en métropole ou à l'étranger), soit une intégration facilitée dans la vie professionnelle grâce, notamment à une partie des enseignements contextualisés au territoire. En effet, la Nouvelle-Calédonie s'est vue transférer de nombreuses compétences de l'Etat au fil des années, compétences qu'elle exerce à présent pleinement, par l'intermédiaire de ses institutions. Les futurs cadres formés aux spécificités locales pourront se prévaloir d'une connaissance accrue du contexte et des règles calédoniennes et donc d'une employabilité plus immédiate.

Dans le contexte juridique et économique calédonien si singulier, notre ambition est de vous préparer à assumer, des responsabilités au niveau administratif, politique ou institutionnel ou au sein des entreprises locales, régionales ou internationales qui forment le tissu économique dynamique de la Nouvelle-Calédonie.

Directrice :

Laïsa RO'I

Directeur adjoint :

Katia BRETES

Responsable pédagogique :

Carole DUPOUEY-DEHAN

carole.dupouey@unc.nc

Bureau de scolarité :

sp-deg@unc.nc / Tel : 290.300 ou 290.305

Site internet du département : <https://unc.nc/formation/droit-economie-et-gestion/>

INFORMATIONS PRATIQUES

QUATRE REFLEXES A ACQUERIR

1. Horaires d'ouverture aux étudiants du bureau de la scolarité :

Lundi : 13h00 - 17h00

Mardi : 13h00 - 17h00

Mercredi : fermé

Jeudi : 7h30 - 13h00

Vendredi : 7h30 - 13h00

Aucun accueil étudiant aura lieu en dehors de ces horaires d'ouverture.

2. Tableaux d'affichage

Consultez régulièrement les panneaux d'affichage.

Vous y trouverez des informations relatives :

- aux dates des inscriptions pédagogiques (IP) ;
- à la répartition des étudiants par groupe de TD/TP ;
- aux modalités de contrôle des connaissances ;
- diverses informations.

3. Site internet de l'université : <http://unc.nc/>

4. Messagerie électronique de l'UNC

Pensez aussi à activer et à consulter régulièrement votre messagerie électronique étudiante qui vous donne accès à des informations importantes.

PRESENTATION DE LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE (DEVE)

Cette direction regroupe l'ensemble des services dédiés aux étudiants.

Elle apporte son soutien à la politique de l'université en faveur de l'étudiant, son appui administratif et technique au pilotage et à la mise en œuvre des missions de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le bureau de la vie étudiante : deve_bve@unc.nc / 290.290

Espace Uni-Handicap

L'espace Uni-handicap accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap, qu'il soit temporaire ou permanent, afin de faciliter le bon déroulement de leurs études. Il est situé aux services centraux de l'UNC à Nouméa et est ouvert tous les jours de 7h à 11h30 et de 13h30 à 16h sauf le vendredi après-midi. deve_handicap@unc.nc

L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

L'Université de la Nouvelle-Calédonie met à la disposition de ses étudiants et personnels des moyens informatiques, dont un Environnement Numérique de Travail, ou « ENT ». Cette plateforme permet d'avoir accès en ligne, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques personnalisés.

Connectez-vous sur <https://ent.unc.nc/> en utilisant l'identifiant et le mot de passe de votre compte, reçus au moment de votre inscription. Vous pouvez vous connecter via tout dispositif (ordinateur, tablette, smartphone) et depuis tout point d'accès à Internet. L'ENT est votre point d'entrée de vos services numériques, pour travailler, collaborer et communiquer. Vous y trouverez notamment :

- Vos cours en ligne via l'outil MOODLE, les portails documentaire et scientifique ;
- La possibilité de créer votre portfolio électronique avec l'outil MAHARA, pour valoriser vos connaissances, compétences, expériences etc. ;
- Votre espace de stockage Cloud pour le travail collaboratif, qui vous permet de stocker jusqu'à 5Go de données par utilisateur, et de partager vos documents avec des personnes internes ou externes ;
- Votre emploi du temps ou votre dossier scolarité : informations administratives, gestion des absences, gestion des notes etc. ;
- L'accès à votre messagerie électronique et votre agenda, la possibilité de demander de document lié à votre scolarité, etc. ;
- Les actualités de la vie universitaire et toute information qui vous intéresse : sur les activités culturelles et sportives, les associations étudiantes, sur l'international, la santé, les restaurants, les bourses, les relations avec les anciens étudiants etc. ;
- La possibilité déposer votre CV et de consulter des offres de stages ;
- Et encore bien d'autres services ! Petites annonces, tutoriaux techniques, veille numérique...

L'ENT est régulièrement enrichi de nouveaux contenus et fonctionnalités.

LE DISPOSITIF D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

En cas de difficulté technique (perte de mot de passe, panne d'un dispositif ou d'une fonctionnalité,...) ou de besoin d'assistance à l'utilisation des outils mis à votre disposition, vous pouvez contacter la hotline de la direction du Numérique et des Systèmes d'Information au 290.911 ou à l'adresse 911@unc.nc, en décrivant précisément votre problème.

Un ticket d'assistance sera alors créé à votre nom, qui permettra de suivre la résolution de votre demande. Des notifications d'avancement vous seront diffusées par email au fur et à mesure de son traitement.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Au cours du premier semestre, vous aurez à effectuer 2 inscriptions obligatoires :

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Toutes les informations figurent sur le site suivant :

<https://unc.nc/formation/inscriptions/admissions/>

2. INSCRIPTION AUX EXAMENS (INSCRIPTION PEDAGOGIQUE) = IP

L'inscription aux examens est obligatoire. Elle se fera après l'inscription administrative, via votre ENT.

Les dates précises seront communiquées sur le site de l'université et annoncées durant les CM. Vous devez absolument vérifier les données en allant sur le site de votre ENT.

Les dates limite d'inscription pédagogique sont impératives. Après ces dates, il sera impossible de modifier le contrat pédagogique.

Attention : ce formulaire a valeur de contrat. Tout changement doit faire l'objet d'une modification auprès du secrétariat, dans les délais indiqués. Cette inscription permet l'accès aux examens.

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

La Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (BUNC), c'est avant tout une large offre documentaire :

Trois bibliothèques déclinent cette offre, auxquelles il convient d'ajouter un dépôt d'ouvrages en économie et gestion sur le site de l'Antenne du Nord :

- La bibliothèque universitaire de Nouville pour le droit, l'économie et la gestion, les sciences et techniques, les lettres, langues et sciences humaines ;
- La bibliothèque universitaire de l'ESPE pour la formation des enseignants du 1er et 2nd degré ;
- La médiathèque universitaire de Wallis et Futuna pour la littérature de jeunesse, la documentation scolaire, les films et les ouvrages sur l'Océanie.

La BUNC, c'est également une bibliothèque numérique disponible via le portail documentaire <http://portail-documentaire.univ-nc.nc> qui vous permet de consulter des livres et des revues électroniques, des bases de données, des dictionnaires et encyclopédies électroniques. Ces collections numériques sont accessibles depuis l'UNC mais aussi depuis l'extérieur avec les identifiants fournis par l'établissement.

La BUNC à Nouville, c'est aussi une offre de services très étendue :

- Un nouveau catalogue en ligne pour 2019 afin consulter de votre compte lecteur et prolonger vos prêts, suggérer des acquisitions et réserver des documents ;
- 500 places de travail réparties en zone de silence, de chuchotage et de discussion pour le travail en groupe ;
- Une salle Premium de 18 places (accessible sous condition aux étudiants de niveau L3 et supérieur) ;
- Une salle informatique de 40 places ;
- Une salle de formation de 44 places ;
- Une salle audiovisuelle de 24 places ;
- Des espaces collaboratifs ouverts et accessibles librement ;
- Des carrels (2 à 6 places) et des salles de travail en groupes (6 à 12 places) accessibles sur réservation - Nouveauté 2019 : réservation en ligne et par application mobile ;
- Des automates de prêts ;
- Des PC portables (5 ordinateurs) à utiliser dans la BU ;
- L'accès Wifi ;
- Le prêt entre bibliothèque (PEB) ;
- Le prêt de dessertes mobiles empruntables à la ½ journée ou à la semaine, (réservées aux usagers de la salle Premium) ;
- Des casiers "intelligents" pour la mise à disposition des demandes de consultation des documents du magasin, des prêts entre bibliothèques etc.

Un service de questions-réponses à distance : <http://portail-documentaire.univ-nc.nc/contact>

Pour en savoir plus (contacts, horaires d'ouverture, conditions de prêts, etc.), consultez le portail documentaire, entièrement relooké : <http://portail-documentaire.univ-nc.nc>

La BUNC, c'est encore :

- Des formations adaptées avec des modules intégrés dans les cursus ;
- des ateliers à la demande pour vous permettre de découvrir un outil ou une ressource documentaire ;
- des formations « sur mesure » selon vos besoins ;
- du tutorat documentaire et informatique pour vous aider dans votre travail universitaire pour comprendre un TD, lire un code juridique, prendre des notes par exemple ;
- des animations culturelles tout au long de l'année avec des expositions, des rencontres, des débats, des projections etc. ;
- des échanges avec les étudiants autour de thématiques co-construites avec l'équipe des médiations, sur les usages de nos services, de nos espaces,... Vous avez des idées, un projet, contactez-nous (bu-pole-mediations@unc.nc).

La BUNC est également présente sur Facebook (<https://www.facebook.com/bucaledonie/>) : abonnez-vous à la page pour connaître les dernières infos !

LE CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL)

Le Centre de Ressources en Langues de Nouville est un espace multimédia dédié à l'apprentissage, au perfectionnement et à la pratique des langues, l'anglais pour les étudiants UNC, le Français Langue Etrangère (FLE) pour les étudiants anglophones accueillis à l'Université.

C'est un Centre agréé pour les certifications et examens de langues.

Anglais

Le Centre de ressources en langues vient en appui aux programmes de mobilité Internationale. Pour bénéficier d'un semestre d'études ou poursuivre des études Australie ou en Nouvelle- Zélande, l'obtention du IELTS (International English Language Testing System) est obligatoire. En partenariat avec ELA (English Language Academy) – University of Auckland, le CRL prépare et organise 4 sessions par an.

Le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) s'adresse à tous les étudiants inscrits en formation initiale mais en particulier aux étudiants inscrits en Master Enseignement.

Français Langue Etrangère

Le Centre de Ressources en langues est agréé pour organiser des sessions d'examens en vue de l'obtention du TCF (Test de Connaissance de Français). Cette certification s'adresse aux étudiants non francophones inscrits à l'UNC qui souhaitent connaître leur niveau de français et/ou s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Les étudiants non francophones peuvent également passer le DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française), DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française).

Auto-formation accompagnée :

En plus des cours de langues qui font partie intégrante du parcours LMD, le Centre de ressources en langues propose un accès en auto-formation accompagnée pour les étudiants qui souhaitent améliorer leur niveau de langues. Le dispositif mis en place à cet effet permet d'acquérir plus d'autonomie dans l'apprentissage des langues et travailler à son rythme avec l'appui d'un tuteur.

Heures de tutorat proposées en anglais, en FLE, à partir de ressources diversifiées : exercices en ligne, clip, émissions radio, TV, journaux, films, etc.

Ateliers spécifiques :

- Préparations aux certifications en anglais : IELTS, CLES ;
- Préparations aux certifications en français : TCF, DELF/DALF, certification Voltaire ;
- Ateliers de conversation en anglais et en FLE ;
- Stages intensifs ou formations spécifiques organisés à la demande des responsables de département.

Pour toute information :

Centre de ressources en langues : Bat LLSH, 1er étage, L13- L14. Contact : crl@univ-nc.nc

Tel : (+ 687) 29 04 50

CALENDRIER UNIVERSITAIRE M2 2022-2023

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 L		1 J		1 S		1 M		1 J		1 D		1 M		1 M		1 S		1 L		1 J		1 S	
2 M		2 V		2 D		2 J		2 V		2 L		2 J		2 J		2 D		2 M		2 V		2 D	
3 M		3 S		3 L		3 V		3 S		3 M		3 V		3 V		3 L		3 M		3 S		3 L	
4 J		4 D		4 M		4 S		4 D		4 M		4 S		4 S		4 M		4 J		4 D		4 M	
5 V		5 L		5 M		5 D		5 L		5 J		5 D		5 D		5 M		5 V		5 L		5 M	
6 S		6 M		6 J		6 V		6 M		6 V		6 L		6 L		6 J		6 S		6 M		6 J	
7 D		7 M		7 V		7 S		7 M		7 S		7 M		7 M		7 V		7 D		7 M		7 V	
8 L		8 J		8 S		8 D		8 J		8 D		8 M		8 M		8 S		8 L		8 J		8 S	
9 M		9 V		9 D		9 L		9 V		9 L		9 J		9 J		9 D		9 M		9 V		9 D	
10 M		10 S		10 L		10 M		10 V		10 M		10 V		10 V		10 L		10 M		10 S		10 L	
11 J		11 D		11 M		11 V		11 D		11 M		11 S		11 S		11 M		11 J		11 D		11 M	
12 V		12 L		12 M		12 J		12 L		12 J		12 D		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M	
13 S		13 M		13 D		13 V		13 S		13 V		13 L		13 L		13 J		13 S		13 M		13 J	
14 D		14 M		14 V		14 S		14 M		14 S		14 M		14 M		14 V		14 D		14 M		14 V	
15 L		15 J		15 S		15 D		15 M		15 D		15 M		15 M		15 S		15 L		15 M		15 S	
16 M		16 V		16 D		16 L		16 V		16 L		16 J		16 J		16 D		16 M		16 V		16 D	
17 M		17 S		17 L		17 M		17 S		17 M		17 V		17 V		17 L		17 M		17 S		17 L	
18 J		18 D		18 M		18 M		18 D		18 M		18 S		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M	
19 V		19 S		19 L		19 J		19 L		19 J		19 D		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M	
20 S		20 M		20 D		20 V		20 M		20 V		20 L		20 L		20 S		20 S		20 M		20 J	
21 D		21 M		21 V		21 L		21 M		21 S		21 M		21 M		21 V		21 D		21 M		21 V	
22 L	Rentrée S3	22 J		22 S		22 D		22 J		22 D		22 M		22 M		22 S		22 L		22 J		22 S	
23 M		23 V		23 D		23 V		23 M		23 L		23 J		23 J		23 D		23 M		23 V		23 D	
24 M		24 S		24 L		24 M		24 S		24 M		24 V		24 V		24 L		24 M		24 S		24 L	
25 J		25 D		25 M		25 M		25 D		25 M		25 S		25 S		25 M		25 J		25 D		25 M	
26 V		26 L		26 M		26 L		26 V		26 J		26 D		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M	
27 S		27 M		27 J		27 D		27 M		27 V		27 L		27 L		27 S		27 S		27 M		27 J	
28 D		28 M		28 V		28 M		28 M		28 S		28 M		28 M		28 V		28 D		28 M		28 V	
29 L		29 J		29 S		29 J		29 D		29 D		29 M		29 M		29 S		29 L		29 J		29 S	
30 M		30 V		30 D		30 V		30 L		30 L		30 J		30 J		30 D		30 M		30 V		30 D	
31 M		31 M		31 L		31 S		31 M		31 M		31 V		31 V		31 M		31 M		31 M		31 L	

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Amphi : Amphithéâtre (Amphi 400, Amphi 250, Amphi Guy Agniel)

AVRD : Aide vers la réussite (enseignements disciplinaires)

AVRND : Aide vers la réussite (enseignements non disciplinaires)

BU : Bibliothèque universitaire

BVE : Bureau de la vie étudiante (DEVE)

CC : Contrôle continu

CM : Cours magistraux

DEG : Droit, Economie & Gestion

DEVE : Direction des études et de la vie étudiante

EC : Eléments constitutifs

ECTS : Les crédits European Credits Transfer System attestent la validation d'une UE. Ils permettent notamment de faire valoir des équivalences entre différentes formations reconnues en Europe et interviennent dans le programme d'échanges universitaires Erasmus.

ENT : Environnement numérique de travail : <https://ent.unc.nc/>

PECT : Pédagogie en Environnement Collaboratif et Technologique

RU : Restaurant universitaire

SP : Secrétariat pédagogique

TD : Travaux dirigés

TREC : Trajectoire réussite pour les étudiants en Calédonie : <https://unc.nc/formation/nouvelle-offre-de-licences-trec/>

UE : Unité d'enseignement

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le Master mention Droit 2^{ème} année vise à donner une formation juridique approfondie adaptée au contexte calédonien. Parce qu'il est ancré dans le droit et la vie économique de la Nouvelle-Calédonie, les enseignements dispensés transcendent la distinction traditionnelle entre droit public et droit privé, même si les étudiants se tournent vers l'une ou l'autre de ces spécialités.

Le Master mention Droit 2^{ème} année répond aux besoins tant des étudiants voulant s'insérer professionnellement immédiatement après l'obtention de leur diplôme par l'organisation d'un stage d'une durée de 4 mois, que de ceux souhaitant s'orienter vers un parcours professionnel davantage axé sur la recherche juridique.

La formation est accessible à des publics de formation continue et initiale.

Niveau d'entrée : Bac+4 ; Niveau de sortie : Bac +5

Enseignements dispensés en français, sauf exception pour certains EC.

PUBLIC CONCERNE

La formation de Master mention Droit 2^{ème} année s'adresse aux étudiants titulaires d'une Licence mention Droit et ayant validé une première année de Master mention Droit, qui souhaitent approfondir leurs connaissances juridiques générales et maîtriser le contexte juridique et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le Master mention Droit 2^{ème} année est organisé en 2 semestres.

En formation initiale comme en formation continue, il est organisé en deux parcours : parcours « droit public » et parcours « droit privé ». Chaque parcours est composé d'UE dont la liste et la composition sont obligatoires. Certaines UE sont communes aux deux parcours, d'autres sont propres à chacun d'entre eux. Les étudiants choisissent l'un de ces parcours.

Le semestre impair est consacré à l'enseignement tandis que le semestre pair est dédié à la rédaction d'un mémoire de recherche ou à la réalisation d'un stage en milieu professionnel d'une durée de 4 mois minimum. Autrement dit, l'étudiant doit faire le choix de la voie recherche ou de la voie professionnelle.

L'assiduité de l'étudiant est indispensable à la qualité de la formation. Son implication et le suivi des cours est fondamental dans le cadre d'une formation de deuxième cycle. C'est pourquoi aucune demande de dispense d'assiduité ne sera admise, sauf pour les étudiants inscrits en formation continue. La présence aux enseignements ainsi qu'à toutes les épreuves

de contrôle terminal ou continu, quelle qu'en soit la forme, est obligatoire et pourra être contrôlée par les enseignants.

Lorsque l'étudiant exerce une activité professionnelle parallèlement au suivi de la formation de Master, il lui est conseillé de s'inscrire en formation continue. Dans ce cas, une dispense d'assiduité peut être demandée, même si la présence en cours doit être privilégiée autant que possible.

A défaut de s'inscrire en formation continue, aucun régime de faveur concernant les absences en CM, TD ou épreuve de contrôle terminal ou continu pour motif professionnel ne sera admis.

En application de l'article D. 611-2 du Code de l'Education, des crédits ECTS (European Credits Transfert System ou système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE et aux EC et sont répartis par points entiers. Le master sanctionne, au cours des deux années, un niveau validé par l'obtention de 120 crédits ECTS à raison de 30 ECTS par semestre, soit 60 crédits ECTS pour le master mention droit 2^{ème} année (ajoutés aux 180 ECTS de la licence, l'étudiant diplômé d'un master totalise ainsi 300 crédits).

INSERTION PROFESSIONNELLE

Compétences visées

Le titulaire du Master 2 mention Droit aura une maîtrise approfondie du droit tant privé que public, avec une spécialisation plus poussée dans l'une ou l'autre de ces branches. Il pourra exercer une activité de services en mobilisant les nombreuses compétences acquises : compétences techniques approfondies dans le domaine juridique, judiciaire, administratif... et aura la possibilité de se présenter à la quasi-totalité des concours de la fonction publique (concours administratifs et/ou judiciaires notamment).

Métiers visés

Juriste, avocat, magistrat, notaire, huissier, greffier, juriste d'entreprise, enseignant-chercheur, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, directeur juridique, direction et services des ressources humaines, conseiller en patrimoine, directeur général...

PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE FORMATION

PARCOURS DROIT PRIVE

Semestre 3

Droit Privé	ECTS	coef	CM	TD
Enseignements de droit public et privé des affaires	12	1		
Droit du développement sur terres coutumières	3	1	18	
Droit fiscal approfondi	3	1	18	
Droit pénal des affaires	3	1	18	
Coopération économique dans la zone Asie - Pacifique	3	1	18	
Enseignements de spécialité	10	1		
Droit approfondi des affaires	8	4	16	
Contentieux privés approfondis			16	
Droit de la consommation			12	
Droit civil approfondi			12	
Négociation professionnelle	2	1	12	
Enseignements complémentaires	8	1		
Pluralisme juridique : droit des conflits internes de normes	2	1	12	
Droit immobilier et de la construction	4	1	10	
Prévention et règlement des conflits			12	
Légistique			10	
Droit comparé dans la zone Pacifique (Cours en anglais)			12	
Anglais juridique	1	1		20
Préparation aux concours / ateliers de plaidoiries et communication	1	1		20
Clinique du droit et de la médiation				10
Conférences obligatoires - notamment veille juridique (peuvent avoir lieu toute l'année)			10	
Méthodologie de la recherche ou du rapport de stage				2

Semestre 4

UE Fondamentale	30	1		
Stage avec rapport	29	2		
OU				
Mémoire de recherche				
Clinique juridique et de la médiation	1	1		10

PARCOURS DROIT PUBLIC

Semestre 3

Droit Public	ECTS	coef	CM	TD
Enseignements de droit public et privé des affaires	12	1		
Droit du développement sur terres coutumières	3	1	18	
Droit fiscal approfondi	3	1	18	
Droit pénal des affaires	3	1	18	
Coopération économique dans la zone Asie - Pacifique	3	1	18	
Enseignements de spécialité	10	1		
Droit constitutionnel : prospective Nouvelle-Calédonie	8	4	16	
Contentieux publics approfondis			16	
Droit de la mer et des activités maritimes			12	
Droit minier			12	
Stratégies de l'action publique / politiques publiques	2	1	12	
Enseignements complémentaires	8	1		
Pluralisme juridique : droit des conflits internes de normes	2	2	12	
Droit immobilier et de la construction	4	2	10	
Prévention et règlement des conflits			12	
Légistique			10	
Droit comparé dans la zone Pacifique (Cours en anglais)			12	
Anglais juridique	1	1		20
Préparation aux concours / ateliers de plaidoiries et communication	1	1		20
Clinique du droit et de la médiation				10
Conférences obligatoires - notamment veille juridique (peuvent avoir lieu toute l'année)			10	
Méthodologie de la recherche ou du rapport de stage				2

Semestre 4

UE Fondamentale	30	1		
Stage avec rapport	29	2		
OU				
Mémoire de recherche				
Clinique juridique et de la médiation	1	1		10

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

INTITULE DU COURS	<u>Droit du développement sur terres coutumières</u>
CODE EC	01_0360
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Pierre CHATELAIN et autres professionnels
Fonctions - Employeur	P. Chatelain, Juriste à l'Adraf ; A.C. Coret, juriste
COORDONNEES	pierre.chatelain@adraf.nc ; cissoumuxu@hotmail.fr

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Donner les clés de compréhension du développement économique sur les terres coutumières en Nouvelle-Calédonie. Seront ainsi notamment abordées les thèmes suivants : la conception coutumière et le régime juridique du foncier, les revendications foncières, l'ADRAF, les GDPL...
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit fiscal approfondi</u>
CODE EC	02_0250
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Alexandra DURAND, Pierre BOUQUILLON
Fonctions - Employeur	Alexandra Durand et Pierre Bouquillon, juristes DGF
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Après une introduction à la fiscalité et un cours de droit fiscal général permettant de faire acquérir aux étudiants de licence une culture fiscale et financière, ce cours de droit fiscal approfondi vise à mettre en exergue les spécificités de la fiscalité de la Nouvelle-Calédonie, autonome fiscalement depuis plus d'un siècle. Ainsi, outre un panorama général du système fiscal local, ce cours développe plus particulièrement des aspects particuliers du droit fiscal néo-calédonien tels la convention fiscale franco-calédonienne, la défiscalisation ou encore le droit fiscal applicable au secteur minier.
BIBLIOGRAPHIE :
- M. Tirard (dir.), <i>La Nouvelle-Calédonie face à la crise des finances publiques</i> (actes du colloque éponyme), Presses Universitaires de la Nouvelle-Calédonie (PUNC), 2019 (245 p.) - J. Bénétou, <i>Réformes des finances publiques et de la fiscalité</i> , Regards croisés Etat-Nouvelle-Calédonie Editeur : Presses Universitaires d'Aix-Marseille - P.U.A.M., Collection : Droit d'Outre-Mer, 2015 - Cour des comptes, <i>L'autonomie fiscale en outre-mer</i> , Rapport public thématique, novembre 2013, p. 16

- M. Chauchat, *Les institutions en Nouvelle-Calédonie*, Centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie, 2011, p.
 - G. LAGADEC, C. RIS, 2010, Les grands enjeux économiques de la réforme fiscale en Nouvelle-Calédonie Cahiers du Larje, n°2010-4

INTITULE DU COURS	<u>Droit pénal des affaires</u>
CODE EC	01_0361
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Sabrina Lavric
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Sabrina.lavric@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Le droit pénal des affaires est la branche du droit pénal spécial qui regroupe toutes les infractions susceptibles d'être commises dans la vie des affaires au sens large. Il est proposé d'en étudier les « figures-clés » (escroquerie, abus de confiance, abus de biens sociaux) pour en comprendre les particularités, et de réfléchir, en particulier, aux différentes formes d'atteintes au devoir de probité pénalement sanctionnées (favoritisme, corruption, prise illégale d'intérêt).

BIBLIOGRAPHIE :

- M. Véron, G. Beaussonie, *Droit pénal des affaires*, Cours Dalloz, 12^e éd., 2020
- A. Lepage, P. Maistre du Chambon, R. Salomon, *Droit pénal des affaires*, LexisNexis, 6^e éd., 2020

INTITULE DU COURS	<u>Coopération économique dans la zone Asie-Pacifique</u>
CODE EC	02_0251
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Sybille POAOUTETA
Fonctions - Employeur	Conseillère Communication & Dialogue Social Koniambo nickel
COORDONNEES	sybillepoaouteta@yahoo.fr

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Donner les clés de compréhension des modèles et des stratégies économiques dans la zone Asie Pacifique.
 Aborder l'Asie-Pacifique de manière factuelle en identifiant les régimes politiques en place, les modèles économiques officiels et réels mis en place pour chacun, les domaines d'activités économiques clés de ces Etats.
 Détailler les modèles économiques sur le plan académique, et des notions clés en matière de gestion des Etats.
 Aborder ensuite les dynamiques qui existent entre les Etats de la zone dite Asie du Sud-Est et le Pacifique au sens « Océanie » avec un focus sur les territoires français VS les Etats et territoires non français.

Aborder le rôle particulier de la Chine, le Japon et l'Inde dans les dynamiques économiques de l'Asie-Pacifique.
 Envisager les opportunités, les leçons, les initiatives reproductibles/applicables pour le territoire de la NC.
 Parvenir à porter un œil objectif sur la Calédonie comme acteur économique à l'échelle régionale, et son « rôle » au niveau national et international

BIBLIOGRAPHIE :

- Dario BATTISTELLA, Théories des relations internationales
- Dominique BARJOT, L'ascension économique de l'Asie : quels facteurs ? Quels modèles ?, Dans Entreprises et histoire 2018/1 (n° 90), pages 6 à 24
- David BESANKO, David DRANOVE, Scott SCHAEFER, Mark SHANLEY "Principes économiques de stratégie"

INTITULE DU COURS	<u>Droit constitutionnel : prospective NC</u>
CODE EC	02_0256
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Mathias CHAUCHAT
Fonctions - Employeur	Professeur Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	mathias.chauchat@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Les leçons traitent de la « sortie » de l'Accord de Nouméa : la situation créée après les trois consultations, les points de vue sur le jour d'après, les réformes constitutionnelles potentielles.

BIBLIOGRAPHIE :

Mathias Chauchat Les institutions en Nouvelle-Calédonie, CDPNC 2011, Calédolivres, 2600 FCFP.
 Mathias & Louise Chauchat Le sens du Oui, *ebook* kobo by FNAC, 2020
<https://www.kobo.com/ww/fr/ebook/le-sens-du-oui>

INTITULE DU COURS	<u>Contentieux publics approfondis</u>
CODE EC	02_0255
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Charles FROGER
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit public Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Charles.froger@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Ce cours a vocation à approfondir les notions essentielles des contentieux publics (administratif et constitutionnel), notamment à partir d'étude de cas et de la réalisation d'exposés.

BIBLIOGRAPHIE :

B. Seiller et M. Guyomar, *Contentieux administratif*, Dalloz, coll. Hypercours, 2019, 5eme éd.

D. Rousseau, P.-Y. Gadhoun, J. Bonnet, *Droit du contentieux constitutionnel*, Lextenso, 2016, 11eme ed.

INTITULE DU COURS	<u>Droit de la mer et des activités maritime</u>
CODE EC	02_0254
NOM DE L'ENSEIGNANTS	
Fonctions – Employeur	
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Cet enseignement se situe dans le prolongement des connaissances générales acquises en master 1 relatives à l'ensemble des documents en droit international public applicables aux espaces maritimes et à leur exploitation. Le droit de la mer et des activités maritimes sera ici abordé sous l'angle de la navigation et des activités commerciales : la pêche, le transport (minéraliers, porte-conteneurs, navires de croisière), etc...

BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Droit minier</u>
CODE EC	02_0253
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Jeanne ADRIAN
Fonctions – Employeur	Jeanne Adrian, Enseignant-chercheur Droit public Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	jeanne.adrian@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Ce cours vise à faire découvrir aux étudiants les bases du droit minier nécessaires à la compréhension du fonctionnement de ce secteur fondamental de l'économie calédonienne. Sont ainsi abordés : la répartition des compétences minières, la délivrance des titres miniers (permis de recherche, concessions minières), les autorisations d'occupation du sol, les autorisations nécessaires à l'exploitation minière, les règles applicables aux exportations de minerai ou de produits métallurgiques..., autant de notions étudiées au travers des dispositions du code minier de la NC ainsi que du schéma de mise en valeur des richesses minières, fondement de la réglementation minière applicable en NC.

BIBLIOGRAPHIE :

- Y. Bencivengo (sous la direction de), *La mine en Nouvelle-Calédonie*, ouvrage collectif, Éditions île de Lumière, collection « 101 mots pour comprendre... », 1999, 268 p.

- P.-Y. Le Meur et T. Menesson, « Le cadre légal minier en Nouvelle-Calédonie », document de travail n°03/11 Programme « Gouvernance minière », 2011, p.4
 - L'impact du nickel en Nouvelle-Calédonie- Deux emplois privés sur 10 liés au secteur du nickel en 2012, Etude CEROM, juin 2015.

INTITULE DU COURS	Stratégies des actions publiques
CODE EC	02_0252
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Séverine BLAISE
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit public Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Séverine.blaise@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>Dans le cadre de l'analyse des politiques publiques, l'objectif de ce cours est de présenter les grands principes et méthodes d'élaboration et d'évaluation des stratégies de l'action publique.</p> <p>Contenu :</p> <p>Introduction</p> <p>Partie I. Analyse des stratégies de l'action publique</p> <p>I. De la théorie de l'Etat à l'analyse des politiques publiques II. Les spécificités des politiques et actions publiques III. Comprendre l'action publique aujourd'hui IV. Le cadre d'élaboration des PP en NC : LOLF, RGPP et MAP</p> <p>Partie II. L'évaluation des politiques publiques, une pratique stratégique</p> <p>I. Définition et spécificité de l'évaluation II. Les méthodes de l'évaluation des PP III. Le cas de la NC : une pratique en construction</p> <p>Conclusion</p>
BIBLIOGRAPHIE :
<p>- MÜLLER P. (2018), <i>Les politiques publiques</i>, Presses Universitaires de France.</p> <p>- PERRET B. (2014), <i>L'évaluation des politiques publiques</i>, 3e édition, coll. Repères, éd. La Découverte, Paris.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <p>- MAURY S. (2018), <i>Les politiques publiques - Edition 2018-2019</i> - Collection : Formation Administration Concours, La Documentation Française.</p> <p>- ROCHET C. (2010), <i>Politiques publiques, de la stratégie aux résultats</i>, Collection : Méthodes & Recherches, De Boeck Université.</p> <p>- ALBARELLO L., AUBIN D, FALLON C, VAN HAEPEREN B. (2016), <i>Penser l'évaluation des politiques publiques</i>, De Boeck supérieur.</p> <p>- CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUATION (2003), <i>Une évaluation à l'épreuve de son utilité sociale, Rapport d'activité 2000-2002</i>, C.N.E., Paris, 341 p.</p> <p>- CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'EVALUATION (1998), <i>L'évaluation en développement</i>, Rapport annuel, éd. La Documentation Française, Paris.</p> <p>- VIVERET P. (1989), <i>L'évaluation des politiques et des actions publiques</i>, p.25, Rapport au Premier Ministre, éd. La Documentation Française, Paris.</p>

INTITULE DU COURS	<u>Droit des affaires approfondi</u>
CODE EC	01_0363
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Elise DARAGON
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Elise.daragon@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>L'objectif du cours de droit des affaires approfondi est de faire prendre conscience aux étudiants de l'importance du choix de la structure juridique pour exercer une activité économique au regard de la notion de risque.</p> <p>Les étudiants réfléchiront aux risques encourus par l'entreprise individuelle, la société et les groupements de droit particulier local lors de l'exercice de leur activité commerciale ainsi qu'aux évolutions juridiques possibles et/ou souhaitables pour fluidifier les échanges économiques.</p>
BIBLIOGRAPHIE :
<p>Ouvrages généraux de droit commercial et des affaires disponibles à la bibliothèque universitaire.</p> <p>Bases de données des éditeurs juridiques disponibles à partir du site de la bibliothèque universitaire.</p>

INTITULE DU COURS	<u>Contentieux privés approfondis</u>
CODE EC	01_0364
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Sabrina LAVRIC
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	sabrina.lavric@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>Deux contentieux privés précis seront étudiés : celui de la presse (contentieux civil et pénal) et celui de la privation de liberté en cas de conditions indignes de détention (contentieux devant le JLD ou le JAP), à la lumière des évolutions législatives et jurisprudentielles les plus récentes, et à l'aune de la jurisprudence rendue par la Cour européenne des droits de l'Homme dans ces deux matières.</p>
BIBLIOGRAPHIE :
<ul style="list-style-type: none"> - P. Guerder, Rép. pén. Dalloz, v^o Presse [procédure] - S. Détraz, Rép. pén. Dalloz, v^o Diffamation - C. Bigot, <i>Pratique du droit de la presse</i>, 3^e éd., Dalloz, 2020 - E. Raschel, <i>La procédure pénale en droit de la presse</i>, Gazette du palais, Guide pratique 2019

INTITULE DU COURS	<u>Droit de la consommation</u>
CODE EC	01_0365
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Carole Dupouey-Dehan
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Carole.dupouey@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>L'objectif du cours de droit de la consommation est de permettre aux étudiants de s'approprier les lignes directrices du droit local en matière de protection des droits des consommateurs. Au préalable les étudiants seront amenés à identifier les sources de la discipline, dont l'accès n'est pas évident. Des éléments de comparaison avec le droit métropolitain seront mis en lumière à travers l'étude des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité des biens et services - Sécurité du consommateur - Pratiques commerciales interdites et réglementées - Obligation d'information - Clauses abusives - Garanties accordées au consommateur
BIBLIOGRAPHIE :
-

INTITULE DU COURS	<u>Droit civil approfondi</u>
CODE EC	01-0445
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Caroline Bouix
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	caroline.bouix@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
<p>Diverses thématiques relevant du droit civil seront abordées sous l'angle du droit localement applicable en Nouvelle-Calédonie, telles que le statut civil coutumier.</p>
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Négociation professionnelle</u>
CODE EC	01_0366
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Nadège MEYER
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie

COORDONNEES	Nadege.meyer@unc.nc
-------------	---------------------

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Ce cours a pour objectif de découvrir les différents aspects de la négociation professionnelle afin d'acquérir des compétences dans ce domaine. Il s'agit dans ce cours d'aborder les aspects tant juridiques que pratiques de la négociation.
BIBLIOGRAPHIE :
H. Cassan & M.-P. De Bailliencourt : « Traité pratique de négociation », éd. Larcier 2019. W. Ury & R. Fisher : « Comment réussir une négociation », éd. Seuil, 2017.

INTITULE DU COURS	Pluralisme juridique : droit des conflits internes de normes
CODE EC	01_0310
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Léa HAVARD et Caroline BOUIX
Fonctions – Employeur	Maîtres de conférences en droits privé et public Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	lea.havard@unc.nc et caroline.bouix@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Ce cours a dans un premier temps pour objectif de poser les bases théoriques du pluralisme juridique. Il exposera les causes et les manifestations du pluralisme juridique, ainsi que les enjeux qu'il soulève, notamment dans une dimension comparative (Canada, Afrique, Europe). Il s'agira ensuite de voir comment s'articulent les normes coutumières et étatiques dans le cadre de l'Etat français et plus spécifiquement en Nouvelle-Calédonie. Ce cadre théorique posé, ce cours vise dans un second temps à étudier des cas concrets de conflits internes de normes en Nouvelle-Calédonie.
BIBLIOGRAPHIE :
<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie du pluralisme juridique, G. Otis (dir.), éd. Karthala, 2012 - J. Vanderlinden, Les pluralismes juridiques, éd. Bruylant, 2013 - La coutume kanak dans le pluralisme juridique calédonien, E. cornut et P. Deumier (dir.), éd. PUNC, 2018

INTITULE DU COURS	Prévention et règlement des différends
CODE EC	01_0315
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Nadège MEYER et Carole DUPOUEY-DEHAN
Fonctions – Employeur	Maîtres de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Nadege.meyer@unc.nc et carole.dupouey@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
--

Ce cours a pour objectif d'approfondir les modes de prévention et règlement des différends étudiés en première année de Master, en particulier la médiation. Il a également vocation à donner des compétences aux étudiants dans ces domaines afin de les amener à maîtriser un certain savoir-être dans leurs relations professionnelles à venir.

Ainsi, cet enseignement aborde les aspects tant juridiques de la prévention et du règlement des conflits que les techniques pratiques, notamment de médiation.

BIBLIOGRAPHIE :

L. Cadiet : « Les modes alternatifs de règlement des conflits », éd. Dalloz, coll. Connaissance du droit, 2019.

M. Guillaume-Hofnung : « La médiation », éd. PUF, coll. Que sais-je, 2015.

Guide des modes amiables de résolution des différends, éd. Lexisnexis, 2020-2021.

A. Stimec : « La médiation en entreprise », éd. Dunod, 4^{ème} éd., 2015

INTITULE DU COURS	<u>Légistique</u>
CODE EC	01_0311
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Charles FROGER
Fonctions – Employeur	Maîtres de conférences en droit privé et en droit public Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	charles.froger@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

La légistique a pour objet de présenter l'ensemble des règles, principes et méthodes qui doivent être observés dans la préparation des textes normatifs (lois, ordonnances, décrets, arrêtés, codes, etc), cherchant à garantir la sécurité juridique. La légistique présente un intérêt particulier en Nouvelle-Calédonie où l'identification de la norme applicable est souvent difficile.

BIBLIOGRAPHIE :

-

INTITULE DU COURS	<u>Droit de l'immobilier et de la construction</u>
CODE EC	01_0362
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Maîtres Burtet et Mougel
Fonctions – Employeur	Notaires
COORDONNEES	burtet@lillazburtet.nc et mougel@lillazburtet.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

L'objectif du cours, qui se situe en prolongement des enseignements déjà dispensés aux étudiants de licence notamment en droit des obligations et en contrats spéciaux, est de les initier aux règles applicables aux constructeurs et aux contrats conclus en matière immobilière en Nouvelle-Calédonie.

Seront ainsi abordés la vente immobilière classique, la VEFA et les baux de longues durée de nature immobilière (à construction et emphytéotiques).

BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	Droit comparé dans la zone pacifique (cours en anglais)
CODE EC	02_0227
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Cameron DIVER
Fonctions – Employeur	Directeur Général adjoint de la Communauté du Pacifique
COORDONNEES	camerondiver@hotmail.com

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

A travers la méthode socratique et une étude de la jurisprudence, fournir aux étudiants une compréhension globale du contentieux climatique aux niveaux national et international, le lien avec la région océanienne et les enjeux, ainsi que des connaissances relatives aux grandes décisions intervenues en la matière et de contentieux majeurs en cours. Les étudiants devront acquérir la capacité de comprendre, d'analyser et de faire le lien entre des approches similaires/différentes en fonction des pays et/ou du niveau de juridiction.

Six cours de deux heures chacun :

1. Introduction : what is climate litigation? Overview of categories, drivers, trends, major decisions (Urgenda; Juliana, Heathrow planning judgment etc.), causes of action.
2. Climate change litigation before domestic courts: Friends of the Irish Environment v the Government of Ireland (Ireland) ; l’Affaire du siècle (France)
3. Climate change litigation before domestic courts : Smith v Fonterra (New Zealand)
4. Climate change litigation at international level: Kiribati climate change refugee case
5. Climate change litigation at international level: Torres Strait Islanders v Australia
6. Climate change litigation at international level: Vanuatu ICJ Advisory opinion

BIBLIOGRAPHIE :

L’affaire du siècle : brief juridique, argumentaire du mémoire complémentaire,
Smith v Fonterra : jugement de la High Court of New Zealand
UN Human Rights Committee – Kiribati Climate Change Refugee Case (CCPR/C/127/D/2728/2016)
Torres Strait Islanders v Australia – Client Earth brief and additional information: UN Human Rights Committee
Article: See you in court - A rising tide of climate litigation (Prof. Tim Stephens)
Article: Between negotiations and litigation: Vanuatu’s perspective on loss and damage from climate change (Margaretha Wewerinke-Singh & Diana Hinge Salili)
Article: Judging climate change obligations: Can the World Court rise to the occasion? (Gleider Hernandez, Natasa Nedeski, Tom Sparks)

INTITULE DU COURS	<u>Anglais Juridique</u>
CODE EC	11_0360
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Susanna COUCH
Fonctions – Employeur	Directrice - The Noumea School of English
COORDONNEES	susanna.couch@vacataire.unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :	
<p>Le cours a pour objectif de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises à travers les années d'études en anglais juridique. Il consistera à préparer et à faire une simulation de procès impliquant une bonne maîtrise des concepts de la Common Law et du vocabulaire spécifique au déroulement du procès.</p> <p>Contenus : Mock Trial : Préparation de l'affaire (comment bien argumenter, donner son avis, faire une plaidoirie, etc en anglais)</p> <p>Les TD utiliseront tout support (textuel, audio et visuel) et seront systématiquement accompagnés d'exercices d'exploitation orale et écrite (lexicale et grammaticale) appropriés.</p>	
BIBLIOGRAPHIE :	
Supports papiers provenant des mock trials en Australie et les États-Unis	

INTITULE DU COURS	<u>Préparation aux concours / Ateliers de plaidoiries et de communication</u>
CODE EC	71_0191
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Léa Havard et Me Laborde
Fonctions – Employeur	L. Havard, Maître de conférences en droit public Université de la Nouvelle-Calédonie Me Laurène Laborde, Avocat au barreau de Nouméa
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :	
<p>6 heures seront consacrées à la préparation aux concours, précisément à l'épreuve de note de synthèse. Celle-ci constitue en effet l'épreuve centrale commune à la plupart des concours passés par les juristes.</p> <p>Lors des 14 heures restantes, les étudiants seront entraînés à la prise de parole auprès d'un avocat qui proposera un dossier à plaider. L'entraînement à la plaidoirie permet à tous les étudiants, y compris à ceux ne se destinant pas au métier d'avocat, d'acquérir des compétences oratoires indispensables à tout juriste.</p>	
BIBLIOGRAPHIE :	

INTITULE DU COURS	<u>Clinique du droit et de la médiation</u>
CODE EC	01_0446

NOM DE L'ENSEIGNANTS	Carole Dupouey-Dehan (encadrement) et divers professionnels du droit
Fonctions – Employeur	
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Inspirées des études de médecine, les Cliniques du Droit répondent avant tout à un besoin de faire évoluer l'enseignement du Droit vers une pédagogie alternative. Elle permet aux étudiants de faire du droit autrement qu'en amphithéâtre et salles de classe, en dehors des heures de cours, à partir de situations réelles de façon à ce qu'ils acquièrent une expérience pratique. La Clinique du Droit a ainsi vocation à associer étudiants et praticiens pour que les premiers, encadrés par les seconds, étudient et analysent des problèmes juridiques soumis par des particuliers, des associations, voire des entreprises.
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Conférences obligatoires</u>
CODE EC	99_0079
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Divers
Fonctions – Employeur	
COORDONNEES	

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Au cours du semestre les étudiants sont invités à assister aux conférences qui pourraient leur être présentées par des professionnels ou des universitaires, soit spécialement soit dans le cadre d'une programmation ouverte au public à l'université, et qui auraient un intérêt dans le cadre d'une formation juridique.
BIBLIOGRAPHIE :

INTITULE DU COURS	<u>Méthodologie de la recherche ou du rapport de stage</u>
CODE EC	71_0167
NOM DE L'ENSEIGNANTS	Caroline Bouix
Fonctions – Employeur	Maître de conférences en droit privé Université de la Nouvelle-Calédonie
COORDONNEES	Caroline.bouix@unc.nc

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :
Ce module a vocation à préparer les étudiants à la rédaction du mémoire de recherche ou du rapport de stage qui fera l'objet d'une soutenance en semestre 4 du M2. Les attendus de l'exercice seront présentés.

BIBLIOGRAPHIE :

REGLEMENT DES ETUDES

Le Master mention Droit 2^{ème} année délivré par l'Université de la Nouvelle-Calédonie est un diplôme national conférant le grade de master.

Le présent document s'inscrit dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, articles L. 612-3 rendu applicable en Nouvelle-Calédonie et adapté par l'art. L. 684.2, D. 612-1-1 à D. 612-1-30, D. 613-1, D. 613-2, D. 613-3, D. 613-4, D. 613-5, D. 684-2 relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 (JO n°180 du 7 août 2018) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Après proposition du conseil de département et validation par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, ce règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage et est accessible sur le site Web de l'établissement.

Ce règlement s'applique aux étudiants inscrits dans le Master mention Droit 2^{ème} année.

ADMISSION EN MASTER MENTION DROIT 2^{ÈME} ANNEE

Conformément à l'art. L. 612-6-1 du Code de l'Éducation, l'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Ainsi, les étudiants ayant validé la première année du Master mention Droit à l'UNC sont admis en deuxième année de plein droit. Les étudiants ayant validé la première année de tout autre Master sont admis sur décision du Président de l'UNC après proposition de la commission pédagogique du Master.

L'Université de la Nouvelle-Calédonie fixe des capacités d'accueil maximales pour l'accès à la deuxième année du deuxième cycle.

Le niveau de langue française requis pour l'inscription des étudiants étrangers est : B2.

ASSIDUITE

La présence aux enseignements et aux évaluations quelle qu'en soit la forme est obligatoire.

Toute absence doit être signalée le jour même et justifiée dans un délai de 72h par la remise d'un certificat ou autre justificatif au secrétariat pédagogique du département DEG. Il appartient au responsable de formation d'apprécier la validité de la justification fournie pour les absences aux enseignements.

Au-delà d'une absence injustifiée par enseignement donnant lieu à un contrôle continu, le candidat obtient la note de « 0 » au contrôle continu de cet enseignement. Une absence justifiée à une épreuve de contrôle continu est laissée à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'évaluation.

Toute absence à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

La demande de dispense d'assiduité, document téléchargeable à partir du site web, doit être adressée par l'étudiant au président de l'UNC au plus tard trois semaines après la rentrée de chaque semestre. Cette demande, accompagnée de tous les justificatifs nécessaires à la prise de décision, est transmise au responsable de la formation pour avis avant décision du président.

Les étudiants dispensés d'assiduité ne sont pas dispensés des épreuves, terminales ou en contrôle continu. Ils participent à l'ensemble des épreuves des EC, conformément aux MCC (modalités de contrôle des connaissances).

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC)

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances en 2^{ème} année de Master mention Droit sont évaluées par un examen terminal écrit et/ou oral, ainsi que par un contrôle continu s'agissant des enseignements sous forme de travaux dirigés (Cf. tableau *infra*).

Les étudiants seront prévenus dans un délai raisonnable soit par voie d'affichage, soit par courriel, soit par leur emploi du temps, de la date, de l'heure et de la durée des épreuves.

Les étudiants dispensés d'assiduité ne sont pas dispensés des épreuves. Ils participent à l'ensemble des épreuves des EC, conformément aux MCC.

Toute absence à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0. L'étudiant doit tout de même fournir un justificatif. Le justificatif d'absence à une épreuve terminale doit parvenir au secrétariat pédagogique du département DEG dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

S'agissant du semestre 3, une session de rattrapage est le cas échéant organisée pour :

- l'étudiant n'ayant pas validé le semestre 3 : il pourra dans ce cas repasser seulement les épreuves de contrôle terminal où il a été en échec.
- l'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session de contrôle terminal du semestre 3 : il pourra seulement passer les épreuves où il a été absent.

L'étudiant concerné devra être autorisé par le jury de la formation à composer à la session de rattrapage, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session de contrôle terminal.

Un EC est acquis :

- dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 au contrôle terminal ou continu. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire ;
- par compensation au sein d'une UE acquise, quel que soit le mode d'acquisition de l'UE. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

La validation de l'EC emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Une UE est acquise :

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés le cas échéant de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire ;
- par compensation au sein d'un semestre acquis quel que soit le mode d'acquisition du semestre. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

La validation de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des UE qui le composent, affectées le cas échéant de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire. La validation du semestre emporte acquisition des crédits correspondants.

En application de l'article D. 611-2 du Code de l'Education, des crédits ECTS (European Credits Transfert System ou système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE et aux EC et sont répartis par points entiers. Le master sanctionne, au cours des deux années, un niveau validé par l'obtention de 120 crédits ECTS à raison de 30 par semestre, soit 60 crédits ECTS pour le Master mention Droit 2^{ème} année (ajoutés aux 180 ECTS de la licence, l'étudiant diplômé d'un master totalise ainsi 300 crédits).

MEMOIRE DE RECHERCHE OU STAGE

Dans la voie recherche, les étudiants devront obligatoirement rédiger, sous la direction d'un enseignant référent, un mémoire de recherche qu'ils devront soutenir devant un jury et dont

la note sera prise en compte pour l'admission au diplôme. Le jury est composé d'au moins deux enseignants-chercheurs du DEG.

Dans la voie professionnelle, les étudiants accomplissent un stage obligatoire en milieu professionnel. L'étudiant a la charge de trouver son organisme d'accueil et à défaut, il a l'obligation de rédiger un mémoire sous la direction d'un enseignant référent. Le stage est d'une durée minimale de quatre mois (une durée supérieure, jusqu'à 6 mois, est conseillée). Tout stage fait l'objet d'un encadrement et d'un suivi par un enseignant référent. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage que l'étudiant devra soutenir devant un jury et dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme. Le jury est composé d'au moins deux enseignants du DEG, dont le référent. Le tuteur professionnel est invité à faire partie du jury, dans la limite de sa disponibilité.

Une convention de stage est conclue par l'étudiant, la structure d'accueil et le tuteur professionnel ainsi que le référent universitaire. Elle est dûment signée par le président de l'UNC ou son délégataire. Le stage ne doit pas commencer avant la signature de la convention par toutes les parties. Il revient à l'étudiant la charge de faire signer la convention de stage aux parties selon les modalités indiquées.

L'étudiant en formation continue peut effectuer une mise en situation professionnelle aux fins de validation du stage chez son employeur, soit parce que celui-ci finance le dispositif dans le cadre de la formation continue soit parce que ladite mise en situation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail idoine.

Quelle que soit la voie choisie, il incombe à l'étudiant de prendre l'attache de l'enseignant référent et/ou tuteur de stage pour s'assurer du bon déroulement pédagogique du mémoire ou du stage.

DELIBERATIONS

Le jury, dont la composition est arrêtée par le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, est composé des enseignants participant à la formation. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

A l'issue des évaluations, le jury délibère et proclame les résultats. Ces derniers sont affichés à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

PARCOURS DROIT PRIVE

Droit Privé	MCC modifiées : contrôle continu uniquement pour les TD qui donnent lieu à une seule note chacun ; tous les CM sont évalués en contrôle terminal
Enseignements de droit public et privé des affaires	
Droit du développement sur terres coutumières	1 examen terminal par matière
Droit fiscal approfondi	
Droit pénal des affaires	
Coopération économique dans la zone Asie - Pacifique	
Enseignements de spécialité	
Droit approfondi des affaires	Un grand oral terminal portant sur les 4 matières juridiques de spécialité
Contentieux privés approfondis	
Droit de la consommation	
Droit civil approfondi	
Négociation professionnelle	1 examen terminal
Enseignements complémentaires	
Pluralisme juridique : droit des conflits internes de normes	1 examen terminal
Droit immobilier et de la construction	1 examen portant sur 2 des 4 matières (tirage au sort)
Prévention et règlement des conflits	
Légistique	
Droit comparé dans la zone Pacifique (Cours en anglais)	
Anglais juridique	1 note de TD en contrôle continu
Préparation aux concours / ateliers de plaidoiries et communication	1 note de TD en contrôle continu
Clinique du droit et de la médiation	non évalué
Conférences obligatoires - notamment veille juridique (peuvent avoir lieu toute l'année)	non évalué
Méthodologie de la recherche ou du rapport de stage	non évalué

UE Fondamentale	
Stage avec rapport	1 seule note
OU	
Mémoire de recherche	
Clinique juridique et de la médiation	2 CC - On conserve la note du deuxième CC si elle est meilleure que la première ; à défaut, moyenne des deux

PARCOURS DROIT PUBLIC

Droit Public	MCC modifiées : contrôle continu uniquement pour les TD qui donnent lieu à une seule note chacun ; tous les CM sont évalués en contrôle terminal
Enseignements de droit public et privé des affaires	
Droit du développement sur terres coutumières	1 examen terminal par matière
Droit fiscal approfondi	
Droit pénal des affaires	
Coopération économique dans la zone Asie - Pacifique	
Enseignements de spécialité	
Droit constitutionnel : prospective Nouvelle-Calédonie	Un grand oral terminal portant sur les 4 matières juridiques de spécialité
Contentieux publics approfondis	
Droit de la mer et des activités maritimes	
Droit minier	
Stratégies de l'action publique / politiques publiques	1 examen terminal
Enseignements complémentaires	
Pluralisme juridique : droit des conflits internes de normes	1 examen terminal
Droit immobilier et de la construction	1 examen portant sur 2 des 4 matières (tirage au sort)
Prévention et règlement des conflits	
Légistique	
Droit comparé dans la zone Pacifique (Cours en anglais)	
Anglais juridique	1 note de TD en contrôle continu
Préparation aux concours / ateliers de plaidoiries et communication	1 note de TD en contrôle continu
Clinique du droit et de la médiation	non évalué
Conférences obligatoires - notamment veille juridique (peuvent avoir lieu toute l'année)	non évalué
Méthodologie de la recherche ou du rapport de stage	non évalué

UE Fondamentale	
Stage avec rapport	1 seule note
OU	
Mémoire de recherche	
Clinique juridique et de la médiation	2 CC - On conserve la note du deuxième CC si elle est meilleure que la première ; à défaut, moyenne des deux